



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.69
12 décembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 69e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 5 décembre 1988, à 15 heures

Président : M. MORTENSEN (Danemark)
(Vice-Président)

puis : M. ESSY (Côte d'Ivoire)
(Vice-Président)

Programme de travail

La situation au Moyen-Orient [40] (suite)

- a) Rapports du Secrétaire général
- b) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Mortensen (Danemark), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Afin d'aider les délégations à établir leur plan de travail, j'aimerais informer les membres du programme de l'Assemblée cette semaine.

Cet après-midi, l'Assemblée poursuivra l'examen du point 40 de l'ordre du jour, intitulé "La situation au Moyen-Orient".

Demain, l'Assemblée poursuivra l'examen du point 40 relatif à la situation au Moyen-Orient et examinera les rapports de la Deuxième Commission sur le point 148, intitulé "Sauvegarde du climat, patrimoine commun de l'humanité" et le point 86 b) sur les programmes spéciaux d'assistance économique. Dans l'après-midi, l'Assemblée examinera tous les rapports de la Commission politique spéciale.

Le mercredi, 7 décembre, dans la matinée, l'Assemblée entendra l'allocution du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS. Elle examinera également le point 49 de l'ordre du jour concernant l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'après-midi, l'Assemblée examinera tous les rapports de la Première Commission.

Le jeudi 8 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 38 relatif au quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans l'après-midi, l'Assemblée examinera tous les rapports de la Troisième Commission.

Le vendredi 9 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera les rapports de la Sixième Commission et de la Deuxième Commission.

En outre, le Président a l'intention d'examiner, s'il y a lieu, tous les points en suspens dans le courant de la semaine, à l'exception peut-être des questions attribuées à la Cinquième Commission.

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

- a) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/272, A/43/683, A/43/691, A/43/687)
- b) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.44 à A/43/L.46)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise ce matin, la liste des orateurs dans le débat sur ce point sera close aujourd'hui à 16 heures. Je prie donc les représentants qui souhaitent participer au débat de se faire inscrire sur la liste des orateurs aussitôt que possible.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale examine, une nouvelle fois, la situation au Moyen-Orient, cette région du monde riche en histoire et en ressources, mais aussi un foyer de conflits et de contradictions. Bien que le monde ait réussi, depuis la création de notre organisation, à éloigner le spectre d'une conflagration générale, la communauté internationale n'a toutefois pas pu mettre un terme aux effusions de sang et aux accès de violence dans cette région, où ont fait jour les toutes premières notions de codification des valeurs et des systèmes. Peut-être est-ce en raison de sa situation géographique que cette région est devenue un carrefour de civilisations qui a influencé positivement certaines périodes de l'histoire, mais qui a été aussi facteur d'instabilité pendant d'autres périodes, notamment pendant les dernières décennies.

L'accumulation des connaissances scientifiques et techniques et des capitaux dans le monde et dans la région, qui est allée de pair avec la persistance du conflit arabo-israélien, qui expose le Moyen-Orient à différents types de confrontations militaires, fait qu'il est nécessaire que le monde donne le premier rang de priorité au danger émanant de la persistance de ce conflit et l'état d'instabilité qui prévaut dans la région. Les arsenaux militaires existant dans la région la menacent d'une destruction sans précédent. C'est ainsi que les conflits actuels ou d'autres conflits éventuels pourraient s'étendre et porter gravement préjudice à d'autres régions ou attirer celles-ci dans leur spirale.

L'Egypte a pris, très tôt, conscience de ces événements; c'est pourquoi nous avons participé aux efforts déployés par la communauté internationale pour mettre un terme à cette évolution et pour trouver une solution aux problèmes principaux qui se posent à la région, conformément aux principes et aux valeurs reconnus dans le monde entier. Nous avons également poursuivi sans relâche nos efforts en vue de réduire la tension. L'initiative présentée par l'Egypte pendant les années 70 en vue de faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes nucléaires a été un pas sur cette voie. L'Egypte a ensuite présenté son initiative de paix en 1977, qui représente un deuxième pas géant sur la même voie.

Les dangers qui menacent le Moyen-Orient peuvent déborder les frontières de la région et menacer aussi la paix et la sécurité dans la région de la Méditerranée. La stabilité qui s'est instaurée en Europe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale se consolidera davantage si elle s'étend à la partie orientale de la

M. Badawi (Egypte)

Méditerranée et à la partie occidentale de l'Asie, car nous vivons à une époque où les bombes nucléaires et où les systèmes offensifs ne connaissent pas les frontières des Etats et ne font aucune discrimination entre les victimes, quelle que soit leur nationalité ou leur couleur. Partant, le déploiement ou la menace de déploiement d'armes nucléaires dans la région menacera la stabilité et intensifiera les conflits. Compte tenu de cette situation, l'Egypte a adhéré, il y a déjà plusieurs années, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à accepté le principe de soumettre les activités nucléaires pacifiques au système de garanties internationales. Nous formulons le voeu que tous les pays de la région, notamment Israël, adhèrent à ce traité, respectent ce principe et mettent leurs installations nucléaires sous la supervision des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Dans ce contexte, nous nous félicitons que la Première Commission de l'Assemblée générale ait adopté par consensus, le 15 novembre 1988, un projet de résolution présenté par l'Egypte relatif à la Déclaration faisant du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Nous espérons que cette résolution et les autres résolutions adoptées en ce sens depuis que mon pays a présenté son initiative en 1974 seront appliquées jouissant de l'appui international et permettront d'établir le cadre législatif ainsi que les conditions nécessaires matérielles pour parvenir à ce but.

Au mois d'août dernier, il a été mis fin au conflit irako-iranien. C'est peut-être là la seule évolution positive qu'a connue la situation dans la région pendant l'année écoulée. Cette guerre a entraîné la perte de milliers de vies humaines et a causé d'énormes destructions dans les deux pays qui ont été évaluées à plusieurs milliards de dollars. Les flammes de ce conflit ont embrasé d'autres Etats de la région. Les deux parties ont finalement accepté de se conformer à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et d'entamer des entretiens directs à Genève. La région est ainsi entrée dans une nouvelle phase qui, nous l'espérons, favorisera l'établissement de relations de bon voisinage entre les deux pays afin qu'ils puissent consacrer leurs ressources matérielles et économiques à leur développement et à leur reconstruction. L'Iraq a ainsi prouvé qu'il acceptait la voie pacifique comme il a montré qu'il avait le courage de défendre son territoire. Toutes ces années de conflit armé ont engendré nombre de problèmes complexes, et toutes les parties devront faire preuve de patience, de souplesse et

M. Badawi (Egypte)

de persévérance pour parvenir à les résoudre de manière durable, avec la participation de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale.

Je voudrais ici exprimer, au nom du Gouvernement égyptien, notre profonde gratitude au Secrétaire général pour les efforts sincères qu'il a déployés dans ce domaine et dans d'autres. En fait, c'est grâce à ses efforts que des progrès ont pu être réalisés. Nous espérons qu'il poursuivra ses efforts jusqu'à l'accomplissement de nos objectifs.

Les événements inhérents au conflit irako-iranien ont montré que la communauté internationale est capable de trouver une solution aux conflits si elle fait preuve de la volonté politique nécessaire. Nous mettons ici l'accent, en particulier, sur la responsabilité qui incombe à cet égard aux Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de progrès dans ce domaine et en ce qui concerne d'autres régions du monde a ravivé les espoirs que nous plaçons dans l'Organisation. Sa crédibilité et son prestige s'en sont ainsi accrus. Nous espérons que cette tendance se maintiendra.

M. Badawi (Egypte)

Plus de 40 années de conflit armé au Moyen-Orient prouvent que la question de Palestine est au coeur même du problème. C'est là que nous trouvons les racines de multiples autres conflits. Les derniers mois ont été témoins d'événements importants qui ont englobé les divers aspects de ce problème, ouvrant ainsi de plus grandes chances que jamais de parvenir à une solution négociée du conflit. En fait, le soulèvement national palestinien dans les territoires occupés a été la preuve que le peuple palestinien refusait le cercle vicieux de la poursuite de l'occupation israélienne illégale et du recours à la force brutale pour pérenniser cette occupation.

Ensuite sont intervenues, fin juillet, la décision de la Jordanie de sevrer les liens législatifs et administratifs avec la Cisjordanie afin d'accentuer le caractère représentatif de l'Organisation de la Palestine (OLP) ainsi que du Mouvement des parties arabes, et la réunion de Akaba, pendant les derniers jours du mois d'octobre, entre le Président Hosni Moubarak, le Roi Hussein et M. Yasser Arafat, chef de l'OLP. Ceci a prouvé que la partie palestinienne respectait la légalité internationale et que le choix stratégique des deux peuples, le peuple jordanien et le peuple palestinien, est d'établir leurs relations futures sur une base confédérale. La partie palestinienne a poursuivi ses efforts afin de créer les conditions propres à amorcer un règlement négocié de ce problème.

Dans le cadre de ce programme, nous avons eu connaissance des résolutions adoptées par le Conseil national palestinien à Alger, le mois dernier. Ces résolutions ont été adoptées sur des bases démocratiques et ont montré sans aucun doute la volonté du peuple palestinien de faire aboutir les initiatives et les efforts de paix.

Il convient de remarquer ici que la déclaration de l'Etat palestinien ainsi que le communiqué politique comprenant ses directives sont deux pas de géant qui devraient faire évoluer la cause vers l'instauration d'une paix durable, conformément aux principes reconnus par la communauté internationale.

L'Egypte est absolument convaincue que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité particulière en ce domaine. Comme cela ressort de la déclaration palestinienne et du communiqué palestinien, la résolution 181 (1947) relative à la partition de la Palestine, adoptée par l'Assemblée générale en 1947, demeure le cadre de la légalité internationale qui garantit le droit du peuple palestinien à l'indépendance et de coexister avec Israël à l'intérieur des frontières de 1967, ceci conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Les décisions qu'elle a adoptées montrent clairement que la partie palestinienne rejette le terrorisme sous toutes ses formes et que l'OLP respecte le contenu de la Déclaration du Caire de novembre 1985, tout en reconnaissant le droit du peuple palestinien, conformément à toutes les lois, de résister à l'occupation de son territoire. D'autre part, elle a confirmé l'attachement de l'Etat palestinien aux principes des Nations Unies et de la Déclaration internationale des droits de l'homme, ainsi qu'à la politique de non-alignement et à la liberté de pensée sous un régime démocratique et parlementaire basé sur la liberté de pensée et la formation de partis politiques et doté d'un pouvoir judiciaire indépendant.

Nous persistons à espérer que maintenant que la partie palestinienne a démontré la sincérité de ses orientations pacifiques, toutes les parties feront l'autre partie du chemin, ne serait-ce que pour jeter des ponts et établir des contacts avec ses représentants légitimes afin de parvenir à une solution durable plutôt que de rompre les liens et de fermer des portes, ce qui n'aurait pour conséquence que d'encourager les courants extrémistes et la violence des deux parties et porterait atteinte à la crédibilité et à la neutralité de ceux dont nous espérons qu'ils joueront un rôle positif conformément aux principes qu'ils affichent.

Le fait que le Conseil national palestinien a accepté de façon directe les résolutions du Conseil de sécurité relatives au problème palestinien, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), peut être une incitation pour la communauté internationale à tenir une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, réunion à laquelle participeraient toutes les parties concernées. Nous pensons que cette conférence est le meilleur moyen de parvenir à un règlement durable et complet, qui garantisse le cadre des négociations entre les parties concernées, dont les représentants du peuple palestinien qui sont indispensables à tout rétablissement de la situation dans la région. Mon pays pense que les superpuissances ont une responsabilité quant à la tenue de la Conférence. Nous tenons à noter ici avec satisfaction ce que nous avons lu dans le rapport du Secrétaire général en date du 28 novembre 1988 au paragraphe 33, où il est indiqué que tous les membres du Conseil de sécurité sont convaincus de la nécessité de convoquer une conférence internationale de la paix et qu'ils demandent au Secrétaire général de poursuivre ses efforts et ses consultations dans ce sens. Il convient aussi de relever le paragraphe 35 relatif à la nécessité pour le Conseil de revoir la situation afin d'adopter une approche

M. Badawi (Egypte)

pragmatique pour atteindre cet objectif. L'Egypte lance un appel aux deux superpuissances afin qu'elles assument leurs responsabilités dans ce domaine. Nous pensons aussi que le Groupe européen, qui a réagi positivement à la déclaration de l'Etat palestinien, peut renforcer le dialogue et les contacts avec le représentant du peuple palestinien, notamment compte tenu des relations historiques et culturelles qui lient l'Europe à la région orientale de la Méditerranée et au monde arabe tout entier.

L'Egypte estime qu'Israël ou toute autre partie ferait erreur si elle ignorait cet événement propice à la paix car dans ce cas, la seule alternative serait l'amointrissement des chances de paix dont le Moyen-Orient a grandement besoin. Israël devrait, aujourd'hui, face à ses fils, à la communauté internationale et à la conscience de l'homme, montrer ses bonnes intentions quant à l'instauration d'une paix juste et durable en se retirant des territoires qu'il continue d'occuper, car la poursuite de l'occupation illégitime et de l'usurpation des territoires d'autrui signifient la poursuite de la souffrance des peuples et la déstabilisation de la situation au Moyen-Orient. La Charte des Nations Unies et la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité interdisent l'accaparement des territoires par la guerre. Ce principe s'applique à tous les territoires arabes occupés depuis 1967.

M. Badawi (Egypte)

Ce principe s'applique aux hauteurs syriennes du Golan car la poursuite de l'occupation par Israël du Golan, sous prétexte de sécurité, est une violation flagrante des normes internationales. Nous demandons à Israël de se retirer de tous les territoires arabes et de renoncer aux prétextes qui se sont révélés futiles et que la communauté internationale a rejetés.

La situation au Liban est toujours une source de grave préoccupation pour le peuple et le gouvernement de mon pays. Il est regrettable de voir que la situation ne cesse de se détériorer et que le peuple libanais n'a pas été en mesure d'élire un président de la République dans le cadre du calendrier établi juridiquement depuis le début des hostilités dans les années 70.

Bien qu'il y ait de multiples facteurs internes inhérents au conflit, il ne faut pas oublier la politique visant à gagner des zones d'influence ni l'ingérence d'autres parties dans le conflit interne. Nous pensons qu'une telle démarche ne pourra pas conduire à la réconciliation nationale au Liban.

L'Egypte lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle mette un terme à l'ingérence étrangère et crée les conditions permettant de parvenir à un règlement qui garantisse l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban.

La situation complexe qui règne au Moyen-Orient exige que tous les esprits libres dans le monde prennent l'initiative dans leurs propres sociétés de faire avancer les problèmes de la région vers un règlement global. Ni les changements successifs constants ni les intérêts, parfois, contradictoires ne sauraient nous faire oublier que la destinée de l'humanité est une et indivisible et que le droit et la justice sont les seuls fondements de la paix et de la sécurité.

L'Egypte, comme à l'accoutumée, continuera d'oeuvrer à un règlement complet du problème du Moyen-Orient, conformément au droit international, notamment au droit des peuples à l'autodétermination et au respect des droits de l'homme, ainsi qu'au respect du droit de tous les peuples de la région de vivre à l'intérieur de frontières reconnues. Nous sommes convaincus que les bonnes intentions, la persévérance et la patience l'emporteront et permettront de faire du Moyen-Orient une région plus sûre où les peuples et les Etats coopéreront pour assurer la prospérité de tous et garantir la paix et la sécurité internationales.

M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Les événements importants survenus au Moyen-Orient depuis la dernière session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies continuent d'avoir une incidence sur la dernière évolution politique dans la région.

M. Pitarka (Albanie)

Depuis près d'un an les territoires occupés de la Rive occidentale et de Gaza sont en effervescence en raison de la révolte massive des Palestiniens. Les jeunes hommes et les femmes qui se heurtent actuellement aux occupants israéliens à Ramallah, à Naplouse et ailleurs, appartiennent à cette génération de Palestiniens nés et élevés sous l'occupation et la domination sionistes. Ce fait à lui seul prouve que le peuple palestinien est décidé à consentir tous les sacrifices nécessaires pour réaliser sa grande aspiration nationale : de vivre libre dans sa patrie.

Dans le sud de la région, la guerre fratricide Iran-Iraq, qui a causé de lourdes pertes humaines et matérielles aux deux parties, a finalement pris un nouveau tournant en raison du cessez-le-feu. Cela tient compte des aspirations non seulement des peuples iranien et iraquien mais également de la région tout entière à la paix et à la sécurité. La fin de la guerre Iran-Iraq contribue également à la détente dans toute la région du Moyen-Orient. En même temps, c'est une évolution dont ne se félicite guère Israël car elle détourne l'attention et l'énergie de l'agression sioniste et impérialiste qui se poursuit dans la région.

Il est également impossible dans le cadre général des événements actuels d'ignorer l'ingérence des superpuissances dans les affaires intérieures des pays du Moyen-Orient ainsi que leur rivalité et leur collaboration, qui se sont traduites par les activités militaires et diplomatiques intenses menées pour prétendument résoudre la question du Moyen-Orient, sauvegarder la paix et assurer la sécurité de la navigation dans le golfe Persique, etc.

La crise au Moyen-Orient ne peut être analysée ni jugée indépendamment des événements internationaux actuels. La lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance et leurs droits indépendants et souverains a contraint les grands "protecteurs" à reconsidérer leurs tactiques et à améliorer la coordination entre eux afin de maintenir leur domination dans leurs zones d'influence respectives. C'est également l'un des principaux points du dialogue soviéto-américain institutionnalisé : discussion et décision à propos des conflits régionaux. La tendance à mettre fin aux conflits régionaux qui existe actuellement dans différentes régions du monde, comme le conflit Iran-Iraq, ne s'étend pas à toute la crise au Moyen-Orient. Nombreuses et variées sont les causes qui entretiennent cette crise.

On ne saurait non plus oublier que depuis plus de 40 ans la question de Palestine persiste dans toute sa gravité au coeur de la crise du Moyen-Orient. Une

M. Pitarka (Albanie)

nation tout entière est victime d'une politique systématique de génocide visant à l'éliminer physiquement, sans parler du déni du droit national des Palestiniens de vivre libres dans leur patrie. Un autre aspect important de la crise du Moyen-Orient est le conflit arabo-israélien qui se traduit par les actes d'agression israéliens répétés contre les pays arabes, aboutissant à l'occupation de tous les territoires arabes par Israël. A cela il faut ajouter la crise au Liban, qui dure depuis 10 ans. Outre qu'il commet des actes d'agression et qu'il se livre à des bombardements fréquents, Israël maintient son occupation dans le sud du pays. De plus, le Liban souffre des conséquences d'une guerre civile entre factions politiques et groupes ethniques et religieux, qui doit être considérée comme le problème le plus grave de la crise du Moyen-Orient.

La grave situation générale au Moyen-Orient est entretenue par la rivalité et, en fait, la collaboration entre les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il ne fait aucun doute que cette rivalité et cette collaboration compliquent encore la situation dans la région, déjà suffisamment grave.

Au fil des années, les superpuissances, chacune sur la base de ses propres intérêts, continuent d'élaborer des plans pour soi-disant régler le problème du Moyen-Orient et restaurer la paix et la tranquillité dans cette région névralgique. Pourtant, cette activité diplomatique fébrile, qui a commencé à la dernière session, retient notre attention du fait de son intensité et de sa complexité. Ce n'est certainement pas leur désir de mettre fin aux souffrances et à la misère des pays et des peuples arabes qui incitent les superpuissances à agir ainsi, bien qu'elles proclament vouloir régler la question du Moyen-Orient. Au contraire, c'est la lutte des peuples arabes, notamment la révolte massive de la population palestinienne dans les territoires occupés, qui rend nul et non avenu le consensus panimpérialiste sur l'expression "ni guerre ni paix".

C'est la volonté inébranlable du peuple palestinien martyr d'obtenir ses droits nationaux et l'assistance que les autres peuples arabes accordent à sa lutte, avec la solidarité de l'opinion publique mondiale, qui contraignent les superpuissances, bon gré mal gré, à considérer le facteur palestinien comme indispensable à la solution du problème du Moyen-Orient. Ce sont ces éléments qui ont ébranlé les fondements du présent statu quo imposé par les superpuissances et le sionisme, les obligeant à concevoir et à coordonner de nouvelles tactiques afin de ne pas perdre le contrôle des événements.

M. Pitarka (Albanie)

L'escalade sans précédent de la violence et de la terreur à laquelle se sont livrés les occupants israéliens et l'intensification des activités de Washington en ce qui concerne un prétendu règlement pacifique de l'ensemble de la question du Moyen-Orient sont autant d'exemples de la tactique familière de la carotte et du bâton qui ne sert que la seule et même politique impérialiste immuable : le maintien de la domination sioniste dans les territoires arabes occupés. Le génocide sioniste comme les plans des Etats-Unis sous de très diverses étiquettes, qui ne tiennent pas compte du droit inaliénable du peuple palestinien à disposer d'une patrie indépendante et souveraine et ne reconnaissent pas l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme le seul représentant légitime des Palestiniens, ne peuvent amener aucun règlement et sont condamnés à l'échec.

En ces périodes difficiles pour Israël et les Etats-Unis, les Soviétiques cherchent à ne pas rester à la traîne et profitent de toutes les possibilités favorables qui s'offrent à eux pour faire partie des plans et des règlements qui sont mis au point sur la question du Moyen-Orient.

Néanmoins, la révolte massive des Palestiniens et l'appui général dont ils bénéficient gâchent le jeu des superpuissances qui, malgré leurs fréquentes rencontres et consultations, ne parviennent pas à mettre au point un règlement du problème complexe du Moyen-Orient d'après des modèles fixés dans les marchés antérieurement conclus sur d'autres problèmes régionaux. Il est intéressant de constater que le gouvernement américain actuel transmet à l'administration nouvellement élue la question du Moyen-Orient en vue d'un règlement.

Comme par le passé, les nouvelles initiatives américaines n'ont pas pour but de fournir une solution à la crise du Moyen-Orient car Washington souhaite seulement justifier son intervention et à perpétuer le régime d'occupation et cette situation de "ni guerre ni paix" qui lui assure des profits réguliers par les ventes d'armes et le privilège d'être présent dans un bassin riche en pétrole.

La conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient continue d'être présentée, essentiellement par la diplomatie soviétique, comme une instance qui pourrait prendre la responsabilité de régler le problème du Moyen-Orient. La délégation albanaise continue de penser qu'aucune conférence ni aucune instance ne pourra obtenir des résultats utiles, et encore moins régler le problème du Moyen-Orient, si l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) n'y participe

M. Pitarka (Albanie)

pas avec des droits entiers et sur un pied d'égalité en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien et si l'on ne résoud pas avant tout le problème clef qui se pose au Moyen-Orient, la question palestinienne.

Il est compréhensible que l'on puisse demander aux Nations Unies de contribuer à l'évaluation et au règlement des conflits régionaux, notamment de ceux du Moyen-Orient, conformément à leur charte et aux aspirations des peuples à la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde. En manifestant sincèrement sa bonne volonté, la délégation de la République socialiste populaire d'Albanie estime qu'en exerçant cette fonction, l'Organisation ne devrait pas oublier que le principal rôle doit être joué par les parties qui sont directement impliquées dans le conflit et qui souhaitent le plus le résoudre. Les superpuissances ne devraient pas avoir la possibilité d'utiliser les Nations Unies comme un paravent et de faire du droit international un labyrinthe de pseudo-jurisprudences pour masquer et justifier leurs intrigues et leurs complots impérialistes.

La lutte héroïque du peuple palestinien est l'expression d'une conscience croissante de son identité nationale ainsi qu'une preuve vivante de la détermination qu'il met à obtenir sa patrie. En outre, elle montre le potentiel considérable que les peuples arabes peuvent engager pour arrêter ceux qui s'efforcent de spéculer sur les aspirations sacrées du peuple palestinien à la paix et à l'indépendance en lui offrant des solutions qui portent les germes de conflits futurs.

Comme dans le passé, le peuple de la République socialiste populaire albanaise appuie sans réserve la lutte légitime du peuple palestinien et des autres peuples arabes pour mettre fin à l'agression impérialiste et sioniste et à l'occupation des territoires arabes et pour restaurer pleinement les droits nationaux légitimes du peuple palestinien à une patrie libre et indépendante. Fidèle à sa position consistant à appuyer la juste cause du peuple palestinien et son droit de disposer d'un Etat indépendant, le Gouvernement de la République socialiste populaire d'Albanie a reconnu l'Etat palestinien proclamé par le Conseil national palestinien. Nous apporterons notre appui résolu à tous les efforts légitimes qui seront faits par le peuple palestinien et les autres peuples arabes pour assurer la restauration de leurs droits nationaux légitimes et obtenir une paix et une sécurité véritables dans la région du Moyen-Orient.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : La situation au Moyen-Orient est la principale préoccupation des Nations Unies depuis que l'Organisation a vu le jour. Cinq guerres importantes ont été livrées dans la région. Elles ont toutes été aussi destructrices que peu concluantes. Les Nations Unies ont contribué à la conclusion d'un cessez-le-feu guerre après guerre. Des dizaines de résolution sur différents aspects du problème et le déploiement de forces de maintien de la paix dans différents secteurs montrent bien combien la communauté internationale souhaite l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il a été établi sans aucun doute possible que la participation et les efforts des Nations Unies ne peuvent porter leurs fruits que lorsque les parties intéressées manifestent la volonté politique nécessaire et un esprit de coopération et de conciliation.

Le cessez-le-feu dans la guerre du Golfe en est un exemple. Ce conflit prolongé et tragique contenait les ferments d'une conflagration plus étendue dangereuse pour la paix et la sécurité internationale. Le cessez-le-feu résulte de la confiance qu'à la fois l'Iraq et l'Iran ont placée dans les Nations Unies pour promouvoir une solution juste et durable de leurs différends, un règlement politique négocié susceptible d'assurer la paix, le progrès et la prospérité des deux pays. Ma délégation se félicite de la fin des hostilités entre ces deux pays, qui ont tous deux des relations amicales avec le Népal, et réaffirme son plein appui au Secrétaire général qui déploie de louables efforts pour assurer l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, la tragédie persistante et toujours plus dure que vit le Liban indique clairement combien il est dangereux de permettre un maintien du statu quo au Moyen-Orient. La situation qui y règne nous préoccupe tous profondément. Nous sommes fermement convaincus que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban doivent être respectées par tous. Une application pleine et harmonieuse du processus constitutionnel, sans ingérence extérieure, constitue le premier impératif au Liban aujourd'hui. Notre attachement à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban se trouve reflété dans notre participation constante à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Dans l'histoire tourmentée de la région, cette dernière année a marqué un nouveau sommet dans le cycle de la violence et des souffrances humaines. Le soulèvement palestinien ininterrompu dans les territoires occupés par Israël depuis 1967 a montré plus que jamais combien il était nécessaire d'ouvrir d'urgence des négociations sérieuses.

M. Rana (Népal)

Ce soulèvement symbolise le refus spontané du peuple palestinien de vivre sous occupation étrangère continue. La communauté internationale s'est vivement préoccupée de la manière dont Israël, puissance occupante, a réagi aux protestations civiles. Cette préoccupation est née des mesures répressives et des méthodes employées par les forces de sécurité israéliennes, de la politique de châtiments collectifs du Gouvernement israélien, telles que la démolition de maisons, les déportations au mépris flagrant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et des mesures économiques arbitraires conçues pour nuire au peuple palestinien et le harceler. Le Népal condamne ces politiques qui non seulement sont inhumaines mais sont en opposition avec les conventions internationales reconnues.

Le strict respect de la quatrième Convention de Genève de 1949 ne suffira toutefois pas à apporter la paix à la région; aussi longtemps que les questions fondamentales ne seront pas abordées, le problème continuera d'exister. Désormais on s'accorde généralement à reconnaître que le problème fondamental du Moyen-Orient ne peut être résolu que grâce à un règlement d'ensemble, juste et durable s'appuyant pour l'essentiel sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ce règlement devrait prévoir le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967 et le strict respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit d'établir un Etat qui lui soit propre. Il est tout aussi important que ce règlement garantisse le droit d'Israël de pouvoir vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues et à l'abri de menaces ou d'actes de force.

Au Moyen-Orient, le statu quo est devenu tout à fait insoutenable, et la communauté internationale doit s'employer de son mieux à promouvoir le processus de paix. Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière à cet égard. Comme l'immense majorité des Membres des Nations Unies, le Népal estime qu'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, et les membres permanents du Conseil de sécurité, offre la meilleure chance d'entamer des négociations sérieuses en vue d'instaurer une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Rana (Népal)

Des années de guerre et de conflit n'ont laissé derrière elles que la méfiance et la haine dans la région du Moyen-Orient. Les dirigeants doivent faire preuve d'audace et d'imagination pour rompre ce cercle vicieux. Dans ce contexte, ma délégation estime que la récente déclaration du Conseil national palestinien à Alger est un pas positif sur cette voie. Le Conseil national palestinien a renoncé à la menace ou à l'emploi de la force, à la violence et au terrorisme contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Il a appelé à une solution pacifique du conflit arabo-israélien et à des dispositions devant assurer la sécurité et la paix de tous les Etats de la région. Cette déclaration historique est l'occasion inespérée de convoquer une conférence internationale. Le Népal se félicite de cette déclaration historique et espère qu'elle ouvrira la voie à des négociations sérieuses destinées à résoudre ce conflit sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour donner une chance à la paix au Moyen-Orient.

Le Népal regrette les raisons qui ont conduit l'Assemblée générale à décider de déplacer l'examen de la question de Palestine à la quarante-troisième session du Siège de New York à celui de Genève. Tout en respectant le droit naturel des Etats-Unis ou de tout autre Etat de protéger ses intérêts légitimes, le refus d'accorder un visa d'entrée à Yasser Arafat est une violation évidente de l'accord avec le pays hôte. Cette décision est d'autant plus malheureuse qu'elle survient au moment où de véritables perspectives de sortir de l'impasse au Moyen-Orient se dessinaient. De telles mesures ne peuvent que retarder un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient ou lui porter préjudice. Le Népal espère sincèrement que les parties intéressées ne permettront pas que cet épisode regrettable ruine les espoirs renouvelés de voir le conflit du Moyen-Orient réglé de façon juste et négociée.

M. FAKHOURY (Liban) (interprétation de l'arabe) : Le lien fondamental entre les points 37 et 40 de l'ordre du jour est la question de Palestine et le peuple palestinien, dont la moitié des siens vit sous occupation israélienne tandis que l'autre moitié vit dans la diaspora et comme réfugiée dans d'autres pays arabes. Les pratiques inhumaines auxquelles recourt Israël pour réprimer les soulèvements dans les territoires palestiniens occupés vont à l'encontre de tous les accords, lois et normes. Ce soulèvement à lui seul prouve que l'occupation

M. Fakhoury (Liban)

n'est pas acceptée en dépit des tentatives d'Israël pour dissimuler cette occupation et lui donner une fausse apparence de paradis.

Cette année a été marquée par des progrès tangibles vers la solution d'un certain nombre de conflits régionaux. Les Nations Unies ont, grâce aux efforts du Secrétaire général, retrouvé leur crédibilité, leur force et leur liberté d'action. D'où l'espoir que des efforts semblables seront déployés pour traiter des conflits du Moyen-Orient, et en particulier les causes de la Palestine et du Sud-Liban.

Le Liban a sa propre cause aussi. Bien qu'elle soit une conséquence de la cause palestinienne, elle est devenue une question grave et indépendante, qui, du fait de la poursuite par Israël de sa politique d'agression et de ses tentatives pour acquérir davantage de ressources terrestres et maritimes, est aujourd'hui un problème urgent qui exige une solution radicale.

Il est à craindre qu'en l'absence d'une position ferme et dissuasive de la part de la communauté internationale, telle que représentée dans notre organisation et ses organes, en particulier le Conseil de sécurité, la situation dans la région en général et au Sud-Liban en particulier n'empire au point de devenir explosive. Le feu, qui ne peut être perçu à distance que par la lueur de ses flammes, peut s'étendre dans toutes les directions et dégénérer en une conflagration qui engloutirait la paix et la sécurité internationales.

M. Fakhoury (Liban)

C'est alors seulement que le monde sentira la chaleur intense de l'incendie et prendra conscience de la destruction et des effusions de sang. Le Secrétaire général a prévu tout cela. C'est pourquoi, dans son rapport sur le Moyen-Orient, il lance un avertissement et demande que des mesures soient prises pour éviter la catastrophe.

Dans la déclaration que j'ai prononcée devant l'Assemblée générale au cours du débat général, j'ai parlé des revendications du Liban, que tout le monde ici connaît bien. Mais je voudrais déclarer ici que tant qu'Israël continuera d'occuper une partie du Sud-Liban, et tant qu'il poursuivra ses pratiques et ses actes d'agression, la paix au Liban demeurera menacée et le retour à la normale continuera de nous échapper. La crise, qui s'est étendue dans le pays depuis le sud, ne peut être résolue que depuis le sud, par le retrait total et inconditionnel d'Israël. Cette solution relève de la compétence du Conseil de sécurité et il incombe au Conseil d'agir. Le Conseil de sécurité a cette responsabilité; le Conseil de sécurité est doté de l'autorité nécessaire pour agir. Nous lui demandons de prendre une position collective et d'adopter une résolution ferme et contraignante pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban, et pour protéger la vie, les biens et la dignité de la population du Liban.

Certains qualifient parfois la résistance nationale libanaise de terroriste ou la mettent sur le même pied que les agresseurs israéliens. Mais le droit des peuples de résister à l'occupation est légitime et légal. Nous ne pouvons croire que le temps qui s'est écoulé depuis la seconde guerre mondiale ait fait oublier à certains pays leur résistance à l'occupation nazie et à d'autres l'appui matériel et humain et les renseignements qu'ils ont apporté aux mouvements de résistance.

Ce disant, je voudrais souligner que la résistance nationale est le droit de tout peuple occupé où qu'il soit. Nous, au Liban, sommes fiers de notre résistance à l'occupation israélienne. Le temps ne nous fera jamais oublier la saga de cette résistance; nous l'avons écrite dans le sang de nos martyrs et dans les larmes de nos veuves et de nos orphelins.

Je voudrais rendre hommage à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour le rôle positif qu'elle joue. Ce rôle découle de la tâche qui lui a été confiée en vertu des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité. Le Liban remercie publiquement le Secrétaire général et le Sous-Secrétaire général qui assume directement la responsabilité de la Force, de

M. Fakhoury (Liban)

même que la Force elle-même, son commandement et son personnel, et remercie également les pays qui ont fourni des contingents. Le Liban réaffirme son appui à la Force et souligne à nouveau la nécessité qui s'impose de lui permettre de s'acquitter pleinement de sa tâche - cette tâche à laquelle Israël fait obstacle depuis plus de 10 ans.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :
Aujourd'hui, l'Assemblée générale entame l'examen de la situation grave qui règne au Moyen-Orient alors que le soulèvement révolutionnaire du peuple palestinien contre l'occupant israélien entre dans sa deuxième année. Ce soulèvement révolutionnaire montre sans l'ombre d'un doute que le peuple palestinien arabe est fermement résolu à libérer sa patrie, la Palestine, de l'occupation israélienne. Il montre également que la volonté du peuple arabe palestinien est plus forte que les pratiques fascistes de répression d'Israël. Il montre également que la ferme volonté du peuple palestinien de libérer sa patrie ne peut être écrasée, si grands que soient les défis. Ce soulèvement révolutionnaire, conjointement avec la résistance héroïque au sud du Liban et dans le Golan arabe syrien occupés, l'un et l'autre par Israël, révèle au grand jour les objectifs annexionnistes et le caractère agressif et raciste d'Israël. De fait, Israël est né d'un mouvement raciste dans le cadre du colonialisme de peuplement. Il s'est édifié sur les impératifs de l'installation en Palestine et de l'expulsion des habitants arabes. Les dirigeants sionistes ont compris depuis toujours que pour que le sionisme puisse réaliser son rêve du "Grand Israël", il fallait expulser les propriétaires et les habitants originaux de cette terre.

C'est ce qu'a expliqué l'écrivain britannique sioniste, Zingwell, dans un discours qu'il a prononcé en 1904. Il a dit :

"Nous devrions nous tenir prêts à expulser les Arabes de Palestine par la force de l'épée."

Et c'est ce qu'ils ont fait ces 40 dernières années, en recourant à des massacres fascistes, aux déportations et aux expulsions, et en créant une atmosphère de panique visant à contraindre les Arabes à fuir leurs terres et leurs foyers. C'est aussi exactement ce qui se passe, mais avec encore plus d'intensité, dans les territoires arabes occupés. Chose curieuse, pourtant, il en est qui choisissent de fermer les yeux sur tout cela et pensent qu'il est pourtant possible de vivre en paix dans la région avec les petits-enfants de Herzl, de Jabotinsky, de Zingwell et de Ben Gourion.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Les ambitions colonialistes dans notre région du Moyen-Orient et la cupidité qu'éveillent ses richesses et son emplacement stratégique sans égal sont les véritables raisons de cette conspiration visant à établir une entité colonialiste sioniste en Palestine arabe, afin que cette entité puisse créer une situation de tension continue dans la région et puisse s'étendre toutes les fois que les circonstances le lui permettent en vue de préserver les intérêts des puissances colonialistes dans cette région névralgique.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Les intentions d'Israël et ses objectifs d'annexion et d'agression n'ont jamais eu besoin de preuves. Israël était à l'origine une entreprise colonialiste et expansionniste qui était fondée sur l'agression et l'expansion aux dépens du peuple et des terres arabes. Sa politique expansionniste s'est révélée clairement avec l'annexion de la Jérusalem arabe, du Golan arabe syrien, l'établissement de centaines de colonies de peuplements dans ces territoires ainsi que dans la Rive occidentale et à Gaza et l'évacuation des habitants de ces terres occupées. Cela prouve incontestablement qu'Israël ne veut pas la paix; il veut annexer plus de terres et établir plus de colonies de peuplements. C'est pourquoi Israël refuse de reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple arabe palestinien. Pis encore, Israël a recours à toutes sortes de pratiques terroristes et nazies pour brimer le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés afin de forcer les habitants à évacuer leurs terres. Il recourt exactement aux pratiques dans le Golan arabe syrien et dans le Sud du Liban occupés.

Comment, dans ce contexte, peut-on parler de paix? Ceux qui s'imaginent que des solutions peuvent être trouvées, alors que les terres palestiniennes restent sous occupation et que le peuple palestinien se voit dénier ses droits nationaux, y compris son droit de retourner dans sa patrie, la Palestine, son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant sur son propre sol, n'ont tiré aucune leçon du passé et ne réalisent pas qu'aucune paix juste ne peut être établie dans la région dans une situation d'occupation, de colonisation et d'expansion.

La situation qui prévaut dans les territoires arabes occupés est extrêmement grave et va s'exacerbant à cause des pratiques répressives barbares des forces d'occupation d'Israël contre les habitants de ces territoires. Ces pratiques sont en violation flagrante des normes du droit international et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, bloquant toute perspective de règlement juste et global du conflit arabo-israélien et d'établissement d'une paix juste et durable, et menacent gravement la paix et la sécurité internationales.

Pour Israël, la paix repose sur l'occupation, l'expansion et l'acquisition de terres par la force. Bien sûr, cette conception de la paix est contraire à la paix véritable qui, elle, se fonde sur la cessation de l'occupation, sur le rétablissement inconditionnel des droits nationaux inaliénables des habitants de

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

ces terres. Aussi longtemps qu'il y aura contradiction entre la vraie paix et la conception israélienne de la paix, la paix restera un rêve lointain et distant et la lutte arabe se poursuivra jusqu'à ce que les Arabes libèrent leurs terres et recouvrent leurs droits.

Mon pays a, à maintes reprises, indiqué que la paix repose sur des fondements dont les plus importants sont : la justice, l'équité, la cessation de l'occupation et la restitution des droits usurpés. Il ne peut y avoir de paix dans une situation d'occupation. Il ne peut y avoir de paix aussi longtemps que les Arabes n'auront pas recouvré toutes leurs terres et tous leurs droits. C'est du sophisme et c'est une erreur grave que de croire qu'il est possible d'établir la paix dans cette région sans le retrait inconditionnel et total de tous les territoires palestiniens et des territoires arabes occupés et si on ne donne pas au peuple arabe palestinien la possibilité d'exercer ses droits nationaux inaliénables. Ceux qui parlent de paix sans tenir compte de ces fondements et conditions se leurrent et font une grave erreur de jugement.

Israël ne veut pas la paix dans la région. Cela est un fait qui ne mérite pas beaucoup de réflexion. Israël veut tout simplement que les Arabes cèdent et acceptent tout simplement toutes ses ambitions expansionnistes. C'est pourquoi Israël rejette la convocation d'une conférence internationale et insiste pour qu'il y ait des négociations directes, car c'est ainsi qu'Israël pense parvenir à ses fins, comme cela s'est fait dans les accords de Camp David. Toutefois, l'histoire ne se répète pas, et ce qui s'est passé à Camp David ne se reproduira plus jamais. Car l'idée de Camp David, ses accords et son approche se sont avérés une menace continue à la paix et la sécurité dans la région. Qu'il suffise de rappeler que ce sont ces accords qui ont permis à Israël de poursuivre sa politique d'expansion et de dresser de nouveaux obstacles sur la voie de la paix. C'est ainsi qu'Israël a pu annexer la Jérusalem arabe, le Golan arabe syrien, envahir le Liban, détruire sa capitale, Beyrouth, occuper le Sud-Liban, étendre ses pratiques de répression aux habitants des territoires arabes occupés, et renforcer ses politiques de colonisation dans ces territoires. Tout cela montre combien ceux qui pensent qu'Israël veut la paix se trompent et démontre, en même temps, qu'Israël est l'agresseur, une entité colonialiste raciste et une force active contre la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

C'est un fait que l'Assemblée générale d'ailleurs a compris quand, le 10 novembre 1975, elle a adopté une résolution faisant du sionisme une forme de racisme et quand, le 5 février 1982, après l'application des lois israéliennes au Golan arabe syrien occupé, elle a déclaré que les actions d'Israël montrent qu'Israël n'est pas un Etat épris de paix et qu'il ne s'est pas acquitté de ses obligations aux termes de la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale qui a été adoptée le 11 mai 1949.

La longue série d'actes terroristes perpétrés par les forces d'occupation israéliennes dans le Golan arabe syrien, la Rive occidentale, la bande de Gaza et au Sud-Liban rappelle les actes du régime raciste de Pretoria contre le peuple d'Afrique du Sud et de Namibie et nous rappelle également les crimes commis par les nazis en Europe pendant la deuxième guerre mondiale.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Depuis qu'il a occupé le territoire arabe syrien des hauteurs du Golan, en 1967, Israël n'a cessé d'imposer des mesures destinées à annexer le territoire et à encourager sa colonisation par les Israéliens. A cette fin, les autorités israéliennes ont promulgué, le 1er décembre 1981, une loi qui étend la juridiction et l'administration israéliennes aux hauteurs syriennes du Golan et impose l'identité israélienne à sa population arabe syrienne. Ceux qui ont refusé d'accepter cette identité ont fait l'objet de mesures de harcèlement et ont été durement traités. Les autorités israéliennes d'occupation ont confisqué les terres des habitants arabes syriens et les ont transformées en zones militaires et en colonies de peuplement. Elles se sont également emparées des ressources en eau et empêchent la population arabe syrienne de se déplacer et de travailler librement dans le territoire.

La situation dans les hauteurs arabes syriennes du Golan, comme dans les autres territoires arabes occupés, ne cesse de se détériorer. La population arabe syrienne est soumise quotidiennement à un traitement extrêmement brutal de la part des forces d'occupation israéliennes et leurs droits de l'homme fondamentaux font l'objet de violations systématiques.

Depuis son occupation des hauteurs du Golan en 1967, Israël poursuit sa stratégie bien connue d'agression contre les habitants du territoire. Son objectif est de judaïser les hauteurs syriennes du Golan, de supprimer l'identité nationale de ses habitants, de détruire son infrastructure économique, de s'emparer de ses ressources en eau et d'en modifier le caractère social et culturel, en contravention de la quatrième Convention de Genève et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 17 décembre 1981, et la résolution ES-9/1, adoptée le 5 février 1982 lors de la neuvième session extraordinaire d'urgence et réaffirmée depuis lors à chaque session de l'Assemblée générale.

Ce n'est un secret pour personne que la situation tragique régnant au Sud-Liban résulte de l'occupation israélienne de cette partie du Liban et du recours, par Israël, à des mercenaires et des fantoches armés pour commettre des actes de terrorisme et de violence contre la population libanaise.

Israël a rejeté la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et les résolutions adoptées par la suite demandant le retrait complet et inconditionnel des forces israéliennes de tout le territoire libanais de façon à permettre aux

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

forces des Nations Unies d'être déployées dans la région et d'y exercer leurs fonctions.

Les forces d'occupation israéliennes ont pratiquement fait des villes et des villages du Sud-Liban des camps de concentration. La vie dans ces camps est un véritable enfer. Les forces d'occupation israéliennes s'y livrent à des actes de répression, d'assassinat et de destruction à partir des airs, de la mer et de la terre.

Quiconque s'imagine que des concessions de la part du peuple arabe palestinien peuvent contribuer à instaurer la paix au Moyen-Orient est dans l'erreur. Il est plus qu'évident désormais que les concessions faites jusqu'à présent n'ont servi à rien d'autre si ce n'est à favoriser les desseins colonialistes et expansionnistes des colons israéliens et à faire le jeu d'Israël, notamment en ce qui concerne la direction de la guerre et de l'agression. Ces concessions ne nous ont pas rapprochés le moins du monde de la paix.

La Syrie qui connaît bien la nature et la réalité du conflit arabo-israélien, n'a cessé de demander que l'attention soit concentrée sur l'entité nationale palestinienne pour faire le contrepois des allégations sionistes. La Syrie n'a cessé de lutter pour la réalisation des droits nationaux du peuple arabe de Palestine, y compris le droit de retour, à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant et souverain dans sa patrie. La Syrie a toujours adopté une position de principe, fondée sur le lien existant entre la restitution des hauteurs du Golan à la Syrie, la restitution au peuple arabe de Palestine de son territoire occupé, la garantie des droits nationaux de ce peuple et la libération de tous les autres territoires arabes occupés.

La Syrie n'a cessé de faire appel au soutien de l'opinion publique mondiale en faveur de notre juste lutte pour les droits des Palestiniens et de lui demander d'exprimer ce soutien en reconnaissant les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, notamment son droit à la création d'un Etat indépendant. Une telle position est conforme aux décisions des conférences arabes au sommet et au droit international.

Par son soulèvement héroïque, le peuple arabe de Palestine a rejeté l'occupation israélienne et prouvé sa volonté résolue de recouvrer ses droits nationaux. La Syrie estime que l'unification des Palestiniens sur une base militante solide, l'appui au soulèvement populaire et la résistance arabe contre l'occupation israélienne constituent précisément l'action à entreprendre si l'on

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

veut libérer le territoire et permettre au peuple arabe de Palestine de recouvrer ses droits. C'est pourquoi nous appuyons fermement la création d'un Etat palestinien indépendant, position entièrement conforme à notre politique.

La voie menant à une paix juste est une voie à sens unique qui passe par la tenue d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, et les membres permanents du Conseil de sécurité.

En substance, la paix signifie la justice, la restitution de leurs droits à ceux qui en sont privés et la cessation de l'occupation et de l'agression. C'est pour cette paix-là que nous luttons. La paix que nous souhaitons passe par l'application des résolutions des Nations Unies relatives à cette question, dans le cadre d'une conférence internationale. Tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires arabes occupés, tant que la question de Palestine ne sera pas réglée de façon à garantir les droits du peuple palestinien, il n'y aura jamais de paix dans la région. Car, sans une paix juste, l'agression et l'occupation se poursuivront, ce que nous rejetons et combattons. Par conséquent, la résistance à l'occupation et à l'agression dans les hauteurs arabes syriennes du Golan, sur la terre arabe de Palestine et au Sud-Liban. Cette résistance est le résultat normal de la poursuite de l'occupation.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : L'examen à cette session de l'Assemblée générale de la situation au Moyen-Orient se déroule à un moment où une amélioration dans les affaires mondiales se fait sentir, et où la communauté internationale a largement reconnu la nécessité d'activer le dialogue, d'encourager une atmosphère de confiance, créant ainsi de nouvelles perspectives pour promouvoir l'interaction.

Un autre élément extrêmement important de l'interdépendance du monde contemporain vient d'être mis à jour, je veux parler du rapport entre les conflits régionaux et l'état général des affaires internationales. L'abandon des anciens stéréotypes et de la logique de l'affrontement, la volonté de dialoguer de façon constructive et l'intensification du rôle des Nations Unies ont permis de progresser dans le règlement de la situation autour de l'Afghanistan et de prendre des mesures pratiques visant à résoudre le conflit Iran-Iraq. En outre, des règlements se dessinent dans de nombreux autres points chauds du monde contemporain.

Malheureusement, l'évolution au Moyen-Orient connaît une évolution plus lente. Le conflit arabo-israélien n'est toujours pas réglé. Israël, qui continue d'occuper la Rive occidentale et Gaza, les hauteurs du Golan et le Sud-Liban, déploie des efforts obstinés pour réprimer par la force le soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés. La croissance effrénée de la course aux armements au Moyen-Orient commence à nous préoccuper particulièrement car cette région est saturée de toutes sortes d'armes les plus modernes. En plus des graves conséquences économiques de la course aux armements pour les peuples de la région, la militarisation amplifiée risque de faire entrer le Moyen-Orient dans une nouvelle phase d'affrontement explosif dont les conséquences imprévisibles représentent une sérieuse menace pour la région et la situation internationale tout entière.

Néanmoins, même dans cette région, sont apparus des facteurs qui permettront de faire avancer le règlement politique. Du côté positif de la situation, il faut noter la position adoptée par les pays arabes pour un règlement par des moyens politiques qui consiste à convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, ainsi que l'attitude constructive et réaliste relative à cette question adoptée par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

A cet égard, les résolutions adoptées à la session extraordinaire du Conseil national palestinien, qui a eu lieu à Alger, constituent des mesures très importantes.

M. Belonogov (URSS)

L'Union soviétique n'a jamais manqué d'apporter son appui au peuple palestinien dans sa volonté d'exercer ses droits nationaux inaliénables, notamment son droit de créer son propre Etat indépendant. Notre peuple comprend bien les sentiments d'enthousiasme politique qu'expriment les Palestiniens et leurs frères arabes devant les résolutions adoptées à la session d'Alger du Conseil national palestinien. L'Union soviétique, fidèle au principe fondamental de la liberté de choix, a reconnu la proclamation de l'Etat palestinien, sachant qu'un règlement global sera l'aboutissement pratique du processus historique de la création de cet Etat.

En Union soviétique, ces résolutions du Conseil national palestinien ont été accueillies avec intérêt et approbation comme cela a été souligné dans la déclaration du Ministre des affaires extérieures de l'URSS, le 18 novembre dernier, "Puisque ces résolutions sont empreintes du sens profond du réalisme et des responsabilités des dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine, elles représentent, dans leur ensemble, une contribution importante au processus de règlement politique équitable au Moyen-Orient."

En fin de compte, on se trouve devant une situation où les parties directement impliquées dans le conflit reconnaissent que la voie menant à la paix et à la coexistence pacifique entre les Arabes et Israël passe par des négociations fondées sur les résolutions 242 de 1967 et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport du 28 novembre dernier, a noté avec justesse que la session du Conseil national palestinien à Alger "a imprimé un nouvel élan au processus diplomatique qui offre de nouvelles occasions de faire progresser la cause de la paix qu'il importe de saisir."

(A/43/867, par. 37)

C'est ainsi que ces résolutions ont été reçues par la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies.

Sur cette toile de fond, le ton a été faussé par la décision qu'a prise le Département d'Etat des Etats-Unis de refuser un visa d'entrée à Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), pour qu'il prenne la parole devant l'Assemblée générale. A Moscou, nous considérons cette décision comme non constructive et illégale. Elle a été prise alors que l'Organisation de libération de la Palestine avait clairement montré

M. Belonogov (URSS)

qu'elle pouvait être un partenaire à la fois responsable et indispensable pour des négociations de paix visant à résoudre le conflit arabo-israélien.

Il faut noter avec quelque regret que dans la région du Moyen-Orient, tout le monde n'a pas compris les impératifs de notre temps. Israël essaie toujours d'éviter toute résolution sur les aspects fondamentaux d'un règlement de la situation au Moyen-Orient lors d'une conférence internationale, et continue d'adopter des mesures palliatives et de priver le peuple palestinien de la possibilité de déterminer son propre avenir.

Le processus de règlement de la situation au Moyen-Orient, comme nous l'avons vu, dépend de divers facteurs positifs et négatifs. Néanmoins, aujourd'hui nous avons une base politique pour déclencher le processus de règlement. Cette base nous permet dès maintenant d'entamer les travaux préparatoires visant à convoquer une conférence et de commencer à prendre des contacts avisés sur les plans bilatéral et multilatéral pour examiner les aspects fondamentaux d'un règlement et mettre au point des accords mutuellement acceptables sur les moyens concrets de parvenir à ce règlement. Comme point de départ, il pourrait y avoir des consultations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, accompagnées des efforts de tous les membres du Conseil.

M. Belonogov (URSS)

Une conférence internationale, en tant que mécanisme universel pour résoudre le conflit arabo-israélien, permettrait d'appliquer le principe d'un équilibre des intérêts en permettant au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination de la même façon que ce droit a été garanti au peuple israélien, en restituant aux Arabes les territoires occupés sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et en garantissant à tous les peuples et Etats du Moyen-Orient la possibilité de vivre dans des conditions de paix et de sécurité. Les participants à la conférence devraient comprendre des représentants de toutes les parties au conflit, y compris le peuple arabe de Palestine, dont le seul représentant légitime est l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Il est certain que, vu la complexité et la gravité des problèmes, il sera nécessaire de prendre des mesures intérimaires. Cependant, de telles mesures devraient être conçues et mises en oeuvre dans le contexte d'une conférence, et comme partie intégrante d'un règlement global.

Le conflit arabo-israélien n'est pas le seul problème qui se pose au Moyen-Orient : il faut tenir compte de la militarisation croissante, des problèmes économiques ou des questions graves d'ordre humanitaire. Il est temps d'envisager la question de savoir ce que les Nations Unies pourraient faire pour résoudre ces problèmes. Il faut accorder la plus grande attention à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et chimiques au Moyen-Orient et à la création d'une zone dénucléarisée dans cette région.

Dans le cadre de l'ONU et de son Conseil de sécurité, tout le monde comprend la nécessité de prendre des mesures urgentes pour amener un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient. Comme le Secrétaire général le faisait remarquer dans son rapport du 30 septembre 1988,

"Il faut trouver une solution politique qui satisfasse à la fois les droits politiques légitimes du peuple palestinien et le droit qu'a Israël, comme les autres Etats de la région, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de la menace ou de l'emploi de la force."

(A/43/691, par. 6)

Les moyens de parvenir à une telle fin peuvent être trouvés à une conférence internationale, que, comme il est indiqué dans la lettre en date du 21 septembre 1988 que le Président du Conseil de sécurité a adressée au Secrétaire

M. Belonogov (URSS)

général, "les membres du Conseil de sécurité estiment qu'il est souhaitable de convoquer" (ibid., par.3)

Nous sommes convaincus qu'une occasion unique nous est offerte, qu'il serait impardonnable de laisser passer. L'Union soviétique demande instamment à tous les pays de saisir cette occasion et d'entreprendre des préparatifs en vue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : De tous les différends régionaux examinés par l'Assemblée générale, la question du Moyen-Orient est la plus complexe. Depuis 40 ans, la question de Palestine et le conflit arabo-israélien sont au coeur des troubles dans cette région et sont la cause directe de souffrances humaines sans fin et de plusieurs guerres importantes.

Au fil des ans, les gouvernements turcs ont toujours appuyé des politiques appropriées dans cette région explosive et instable. Nous nous intéressons naturellement et directement au Moyen-Orient et au sort de ses habitants qui vivent le long de nos frontières. Nous nous félicitons par conséquent de l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant l'Assemblée générale pour faire part de notre point de vue sur la question du Moyen-Orient, qui attend toujours un règlement juste et durable.

Depuis le débat de l'année dernière sur ce point à l'Assemblée générale, nous avons été témoins d'un certain nombre de faits cruciaux. Le soulèvement dans les territoires occupés, qui a éclaté en décembre dernier, gagne en intensité. La Jordanie a rompu les liens administratifs et juridiques entre la Jordanie et la Rive occidentale. Le Conseil national palestinien a déclaré un Etat palestinien indépendant lors de la réunion qu'il a récemment tenue à Alger. Il est évident que les événements d'une importance majeure qui se sont produits au cours des derniers mois exigent toute l'attention de la communauté internationale. A un moment où il y a des indications positives dans le climat politique mondial, le Moyen-Orient semble être le seul conflit régional où il n'y a pas eu jusqu'ici de percée.

L'année dernière, au cours du débat sur la situation au Moyen-Orient, nous avons fait remarquer devant l'Assemblée générale que

"Le monde de l'après-guerre est hanté par le conflit du Moyen-Orient depuis la création des Nations Unies. Toute une génération a connu les frustrations d'un problème insoluble qui produit par intermittences des explosions de violence et menace constamment la paix et la sécurité

M. Aksin (Turquie)

internationales. Or, la volonté d'agir pour résoudre le problème, qui apparaît après chaque conflit militaire, se dissipe rapidement lorsque le sentiment de crise s'éloigne. Il y a sans aucun doute de nombreux intérêts acquis qui militent en faveur de la continuation du différend et, récemment, une atmosphère de découragement et de résignation semble avoir imprégné les discussions sur le Moyen-Orient dans différentes instances. Nous croyons que l'abandon explicite ou implicite de la recherche d'une juste solution ne fait que remettre à plus tard un bouleversement plus grave encore. Nous ne pouvons pas oublier que le conflit du Moyen-Orient a de nombreuses dimensions; sa persistance non seulement risque de provoquer un nouvel affrontement entre les antagonistes mais également sape la stabilité d'une région extrêmement sensible et jette les semences d'une catastrophe dont nous ne pouvons même pas concevoir l'ampleur." (A/42/PV.86, p. 38/40)

Par conséquent, nous n'avons pas été surpris, en décembre de l'année dernière, de voir la situation dans les territoires arabes sous occupation israélienne se détériorer considérablement et la population civile palestinienne se soulever contre l'occupation israélienne. Le soulèvement s'est heurté à des mesures extrêmement dures et violentes.

Depuis lors, nous suivons avec angoisse et appréhension l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Le récent rapport du Secrétaire général (A/43/806) et le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont attiré notre attention sur les conditions misérables dans lesquelles vivent les Palestiniens et sur leur désespoir grandissant. Dans les rapports et leurs annexes, nous apprenons que plus de 200 Palestiniens ont été tués et que des milliers ont été blessés par les autorités israéliennes pendant les huit premiers mois du soulèvement.

Devant les pertes de vie tragiques et les souffrances humaines, le Gouvernement turc a dénoncé à maintes reprises les mesures et pratiques israéliennes arbitraires, qui violent gravement les droits de l'homme de la population palestinienne vivant sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, et a demandé à Israël de s'abstenir de tout acte de violence contre la population civile. Le rapport du Secrétaire général (A/43/559), en date du 26 août 1988, contient des informations de fond fournies par la Turquie sur cette question en application de la résolution 42/160 F de l'Assemblée générale.

M. Aksin (Turquie)

Comme le souligne la résolution 605 (1987) que le Conseil de sécurité a adoptée l'année dernière, ainsi que la déclaration du Président du Conseil publiée le 26 août 1988, les politiques d'Israël, et en particulier la mise à mort et les blessures infligées à des civils palestiniens sans défense ne peuvent manquer d'avoir des conséquences graves du point de vue de la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Aksin (Turquie)

L'expulsion de civils palestiniens des territoires occupés par Israël - qui a fait l'objet des résolutions 607 (1988) et 608 (1988) adoptées au début de l'année par le Conseil de sécurité -, la pratique choquante consistant à entrer de force dans les maisons palestiniennes et à battre des civils, l'imposition du couvre-feu dans les camps de réfugiés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, la profanation de lieux saints, la prévention de la distribution de vivres et diverses autres mesures économiques et politiques mentionnées dans les documents des Nations Unies ne peuvent être tolérées sous aucun prétexte. Ce sont des mesures arbitraires et désespérées constituant une violation de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il est évident que ces mesures ont contribué à l'escalade de la tension dans les territoires occupés, et nous l'avons dit aux autorités israéliennes.

Mon gouvernement a signalé en maintes occasions qu'il existait un lien étroit entre les souffrances des Palestiniens et le règlement politique du problème du Moyen-Orient. Il est utile de rappeler à cet égard le rapport présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/19443). On ne peut manquer, à la lecture de ce rapport, d'être d'accord avec les vues que des Palestiniens vivant sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza ont exprimées à des fonctionnaires des Nations Unies. Ces Palestiniens rejettent l'occupation israélienne et insistent sur le fait que leur sort est un problème politique exigeant une solution politique. Ils affirment que la priorité doit être donnée à la négociation d'un tel règlement et que les mesures prises pour alléger les souffrances des populations civiles ne doivent pas remplacer une solution urgente des problèmes politiques de fond.

La nature politique de la question du Moyen-Orient est également relevée au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général publié le 21 novembre 1988 (A/43/806). Comme le soulignent les paragraphes 32 et 34 du dernier rapport du Secrétaire général en date du 28 novembre 1988 (A/43/867), "l'intifada est le résultat direct de l'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien". Il importe que "l'intifada ne soit pas considérée comme une affaire n'intéressant que Palestiniens et Israéliens; elle s'inscrit en effet dans le contexte plus large du conflit [politique] et de la multitude de questions complexes et étroitement liées dont il s'accompagne".

M. Aksin (Turquie)

La proclamation d'un Etat palestinien indépendant par le Conseil national palestinien réuni à Alger le mois dernier est une étape historique dans la recherche d'un règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient.

La Turquie a toujours été convaincue qu'une solution durable et équitable dans la région dépendait du retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, de la reconnaissance des droits des Palestiniens à l'autodétermination et du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Fidèle à sa politique immuable en ce qui concerne le Moyen-Orient, mon gouvernement s'est félicité des décisions prises par le Conseil national palestinien, qui sont autant de mesures réalistes et constructives pour amener la paix dans cette région névralgique. C'est ainsi que nous avons reconnu l'Etat palestinien nouvellement créé. Tous les partis politiques turcs ont pleinement approuvé la décision du Gouvernement.

L'absence de processus de négociation approprié a été l'un des principaux obstacles à un règlement valable des problèmes de fond au Moyen-Orient. Seules des négociations globales entre toutes les parties en cause permettront d'arriver à un règlement politique durable dans cette région. Le soulèvement actuel souligne une fois de plus combien il est urgent de concevoir un processus de négociation effectif afin que les parties intéressées puissent surmonter leur profonde méfiance.

A ce propos, le fait que les pays arabes réunis l'an dernier au Sommet d'Amman aient, au niveau le plus élevé, souscrit à l'idée de convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient est un événement important. Nous avons vu la même attitude positive au Sommet extraordinaire des pays arabes réuni à Alger en juin de cette année. Tout récemment, le réalisme qui a prévalu au sein du Conseil national palestinien à Alger a constitué un nouveau signe encourageant pour le processus de paix.

Nous tenons à relever à ce propos les vues exprimées par le Secrétaire général au paragraphe 37 de son rapport sur cette question. Il souligne à juste titre :

"La session récente du Conseil national palestinien à Alger a imprimé un nouvel élan au processus diplomatique et elle offre de nouvelles occasions de faire progresser la cause de la paix qu'il importe de saisir."

(A/43/867, par. 37)

M. Aksin (Turquie)

Il est évident que la déclaration adoptée par le Conseil national palestinien contient des éléments constructifs qui méritent des réponses dûment pesées. Le ton modéré de cette déclaration est des plus encourageants. Nous espérons et nous croyons que les décisions prises à Alger aideront à instaurer la paix au Moyen-Orient où tous les Etats pourront vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous souhaitons sincèrement que les mesures constructives prises par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) seront accueillies de manière positive par toutes les parties en cause et que le processus de paix pourra, dans le même esprit, aller de l'avant.

C'est ainsi que nous aurions préféré voir M. Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP, prendre la parole devant l'Assemblée générale dans cette salle et participer au débat sur la question de Palestine. Il aurait été, selon nous, plus approprié que la question de l'octroi d'un visa à M. Arafat soit traitée dans le cadre de l'Accord de Siège plutôt qu'en fonction de considérations politiques. L'attitude positive dont le Conseil palestinien a fait preuve à sa dernière réunion doit être encouragée si nous voulons que le processus de paix progresse au Moyen-Orient.*

Je voudrais conclure ma déclaration en évoquant brièvement la situation au Liban et les entretiens de paix Iran-Iraq. S'agissant du Liban, nous avons suivi de près les événements tragiques qui se sont produits dans le pays au cours des 13 dernières années. Nous attachons une grande importance au maintien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban. Il appartient aux Libanais eux-mêmes de trouver des solutions aux problèmes que connaît leur pays.

Le cessez-le-feu annoncé entre l'Iran et l'Iraq en août dernier a apporté un grand soulagement, non seulement aux pays du Moyen-orient, mais au monde entier. Nous appuyons sans réserve les efforts inlassables que fait le Secrétaire général pour appliquer la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et rétablir la paix entre l'Iran et l'Iraq, deux pays avec lesquels nous avons des relations amicales. La Turquie juge important l'établissement d'un climat de confiance mutuelle entre les pays de la région afin d'éviter la répétition de tels conflits. Ainsi, mon gouvernement a-t-il pris l'initiative de mesures pratiques à cette fin.

* M. Essy (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.

M. ENDREFFY (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : On peut dire que, dans l'ensemble, l'année écoulée a été bonne pour ce qui est de régler les crises régionales et d'éliminer les foyers de tension. Il semble que grâce à l'intervention des Nations Unies et du Secrétaire général, une solution soit, dans la plupart des cas, en vue.

Contrastant de manière frappante avec ce panorama favorable, la situation au Moyen-Orient demeure gravement préoccupante. Le problème au coeur du conflit arabo-israélien, la question de Palestine, n'est toujours pas résolu et l'occupation israélienne des territoires palestiniens et autres territoires arabes se poursuit. L'annexion de Jérusalem-Est et du Golan syrien ainsi que la violation persistante de l'intégrité territoriale du Liban restent autant de sources de tension qui nécessitent la présence dans la région d'importants contingents des forces de maintien de la paix des Nations Unies : la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). J'aimerais saisir cette occasion pour rendre hommage aux soldats qui servent la cause de la paix et pour dire que nous appuyons lesdites activités de maintien de la paix.

J'en viens maintenant à la question des territoires palestiniens occupés. Il faut bien reconnaître que la situation y a considérablement empiré. Le refus du peuple palestinien de vivre sous l'occupation a trouvé une forme d'expression nouvelle et puissante dans l'intifada. Cette résistance non armée fait que la population palestinienne est désormais en butte à l'une des formes les plus cruelles de répression israélienne.

M. Endreffy (Hongrie)

Dans sa résolution 43/21 du 3 novembre 1988, l'Assemblée générale des Nations Unies condamne à juste titre les politiques et pratiques persistantes d'Israël qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien, et en particulier le fait que l'armée et les colons israéliens ouvrent le feu, tuant et blessant des civils palestiniens sans défense, le fait que des personnes sont rouées de coup ou ont les membres brisés, l'expulsion de civils palestiniens, la démolition de maisons et les châtiments collectifs. Ces politiques et pratiques constituent des violations graves du droit international et ne peuvent qu'aggraver la tension qui règne déjà dans la région.

Cette situation est inacceptable et exige une solution rapide dont les conditions sont reconnues depuis longtemps par la communauté internationale : premièrement, Israël doit se retirer des territoires occupés depuis 1967; deuxièmement, les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination doivent être reconnus; et troisièmement, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région, y compris Israël, doivent être respectées.

Nous sommes convaincus que la meilleure façon de parvenir à un règlement d'ensemble juste et durable de la situation au Moyen-Orient consisterait à convoquer une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, ainsi que des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Lors de sa récente session tenue à Alger, le Conseil national palestinien a laissé entrevoir de nouvelles possibilités de progrès vers la paix en général et la convocation d'une conférence internationale en particulier. La réaffirmation de la volonté de l'OLP de conclure un règlement politique global, l'acceptation par le Conseil national palestinien des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité - avec tout ce que cela sous-entend - et son rejet répété du terrorisme sous toutes ses formes ont été bien accueillis et largement appuyés.

Nous demandons instamment à toutes les parties intéressées de saisir cette occasion pour sortir de l'impasse et contribuer au processus de paix en tenant compte des préoccupations de tous et en satisfaisant les intérêts en matière de sécurité de toutes les parties.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore les problèmes de la région du Moyen-Orient sont à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ce que le débat général a déjà révélé dans l'examen des points de l'ordre du jour relatifs aux pratiques israéliennes et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et mieux encore dans la discussion sur les questions de sécurité internationale, c'est la vaste gamme de questions, d'idées et de propositions différentes - et aussi de contradictions - liées à cet ensemble de problèmes et, plus important encore, la profonde inquiétude qu'éprouve la majorité des Etats face aux menaces que fait peser le conflit du Moyen-Orient. Ceci a été également confirmé par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, dans le rapport qu'il a présenté sur la situation au Moyen-Orient (document A/43/691).

Bien qu'aucune solution n'ait encore été trouvée pour cette région tourmentée, on peut à juste titre dire que les efforts entrepris depuis 10 ans par différents Etats, organisations internationales - notamment les Nations Unies - et par le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des Etats arabes et la Conférence islamique, ainsi que par les pays socialistes, commencent à porter leurs fruits. L'analyse du conflit au Moyen-Orient et de tous ses aspects a permis de mieux comprendre les problèmes en cause et de prendre davantage conscience de la nécessité d'une solution politique. L'appel qui a été lancé tant de fois au cours de ces années et décennies en faveur d'un règlement d'ensemble, juste et durable du conflit, n'a pas été ignoré.

Des négociations et un dialogue concret entre égaux - c'est-à-dire un effort commun en vue d'assurer l'avenir collectif de tous les Etats et peuples de la région - devraient être le point de départ du règlement du conflit au Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine.

La demande de convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies est donc une question plus actuelle que jamais. Le rapport déjà mentionné du Secrétaire général déclare à ce sujet :

"Certes, tous les membres du Conseil de sécurité jugent souhaitable de réunir une conférence internationale et l'on peut à tout le moins conclure des réponses des parties qu'elles sont d'accord pour considérer qu'un règlement juste et durable exige un cadre international de négociation. Mais il

M. Zachmann (RDA)

subsiste des divergences profondes et bien connues sur la nature de ce cadre, sur les pouvoirs à lui confier, sur les critères de convocation et sur les participants." (A/43/691, par. 5)

Le Moyen-Orient a un besoin urgent de paix, de sécurité et de stabilité. Ce sont les conditions préalables à remplir pour permettre à cette région qui a tant fait pour le développement de la civilisation et de la culture humaines et qui a une si grande importance économique de sortir du cercle vicieux de la guerre et d'apporter sa contribution efficace à l'avancement de l'humanité et à la solution des principaux problèmes mondiaux. Ce potentiel existe et pourrait être mis à profit pour le bien de la région et du monde entier.

Il faut imputer la responsabilité de la prolongation du conflit au Moyen-Orient et l'absence de règlement de la question de Palestine qui en est le coeur à ceux qui misent sur la violence et la terreur au mépris du droit international et des décisions adoptées par cette éminente assemblée. Ce qui est généralement vrai de la destinée de l'homme dans les conditions de l'ère nucléaire et spatiale, à savoir que nous ne pouvons que périr ou survivre ensemble, est encore plus vrai au Moyen-Orient : on doit soit faire face aux problèmes, en commun et les résoudre dans l'intérêt de tous, soit mettre l'existence même de toute l'humanité en péril.

C'est avec satisfaction que la RDA a noté l'appel à l'action commune qui a été lancé à la réunion au sommet des Etats arabes en juin dernier au nom de la paix au Moyen-Orient. Mon pays s'est également félicité des décisions prises par le Conseil national palestinien à sa dernière session - décisions qui donnent un nouvel élan à la recherche d'un règlement d'ensemble et juste du conflit du Moyen-Orient - et mon pays a reconnu, en vertu du droit international, l'Etat palestinien établi conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Zachmann (RDA)

Dans un message de salutation au peuple palestinien, à l'occasion de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien, Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande a déclaré :

"Compte tenu de l'aggravation de la situation dans les territoires palestiniens occupés, il est plus que jamais évident que, sans la reconnaissance ni l'application des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de créer un Etat indépendant, on ne pourra trouver aucune solution susceptible de tenir compte des intérêts de tous les Etats et peuples de la région. De l'avis de la République démocratique allemande, une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, serait la manière appropriée d'atteindre cet objectif."

Aucun Etat ne devrait rester indifférent à ce qui se passe au Moyen-Orient, encore moins un Etat tel que la République démocratique allemande, qui a quasiment fondé son existence sur les ruines et les leçons d'une guerre mondiale impitoyable. Il est par conséquent facile de comprendre pourquoi nous oeuvrons en faveur d'une paix d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient. La position de mon pays a été à maintes reprises exposée ici aux Nations Unies et se trouve reflétée dans les activités bilatérales et multilatérales de la République démocratique allemande. Notre position est basée sur l'idée que tout conflit, quelle que soit la région où il se produit, et quels que soient les Etats ou les peuples entre lesquels il surgit, doit être résolu par des moyens exclusivement pacifiques et conformément aux normes généralement reconnues du droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous n'avons pas le choix; c'est la seule manière de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Partant de cette prémisse, la République démocratique allemande a approuvé et appuyé l'appel lancé en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, Israël et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, de la même manière que nous avons appuyé les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et les principes énoncés relatifs à un règlement. Mon pays a également soutenu l'appel en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, du retrait immédiat et

M. Zachmann (RDA)

inconditionnel d'Israël du territoire palestinien qu'il occupe depuis 1967 et de la sauvegarde du droit à l'indépendance et à des frontières sûres pour tous les Etats de la région.

Il serait particulièrement opportun que le Conseil de sécurité des Nations Unies, et notamment ses cinq membres permanents, prennent des mesures pratiques en prévision d'une conférence sur le Moyen-Orient. Etant donné qu'il est facile d'imaginer tous les délais et complications qu'entraîneront les préparatifs et l'application d'un mécanisme de négociation approprié, tout nouveau retard devrait donc être évité à tout prix. Lorsqu'il a adopté la résolution 598 (1987) pour régler le conflit entre l'Iran et l'Iraq, le Conseil de sécurité a prouvé qu'il était capable de mener une action unifiée et cohérente. Si l'on avait fait preuve de la même détermination pour résoudre le conflit du Moyen-Orient, cela n'aurait pas manqué de renforcer l'autorité du Conseil et celle de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

Plus que jamais auparavant, les Etats et les peuples du monde espèrent que la présente session de l'Assemblée générale fera évoluer positivement la question du Moyen-Orient. L'Assemblée générale est amenée à prendre des décisions destinées à nous rapprocher de la solution de l'un des conflits les plus anciens et les plus complexes de notre époque. Plus le vote des Etats sera unanime, plus grandes seront les chances de succès. Il serait certainement très efficace que le Conseil de sécurité adopte une décision qui facilite au moins les préparatifs de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Nous pensons qu'il convient d'encourager le Secrétaire général des Nations Unies à poursuivre les efforts envisagés dans son rapport.

Les Nations Unies peuvent être assurées que la République démocratique allemande fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter un règlement politique du conflit du Moyen-Orient.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, plus que jamais la situation au Moyen-Orient n'a cristallisé l'attention de la communauté internationale et particulièrement de l'Organisation des Nations Unies en ce moment où des efforts sont déployés pour régler pacifiquement les conflits régionaux.

La haine, les représailles, le recours à la force, les châtiments collectifs, les violations des droits des gens et les harcèlements de tous genres constituent le lot quotidien de la situation au Moyen-Orient.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

Le soulèvement populaire dans les territoires occupés, qui a débuté depuis le début décembre 1987 contre le maintien de l'occupation et l'annexion progressive des territoires palestiniens occupés et contre certaines pratiques répressives, a porté à 248 le nombre de Palestiniens tués par les forces armées israéliennes à la date du 27 septembre 1988, tel que l'indique le rapport A/43/35 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ce rapport ajoute que 126 autres étaient décédés des suites des coups qu'ils avaient reçus, de l'inhalation de gaz lacrymogènes et d'autres causes liées aux actions des forces armées et des colons israéliens.

Le nombre élevé de jeunes et d'enfants parmi les victimes a alarmé ce comité, qui a été par ailleurs troublé par les rapports publiés par les organisations d'assistance humanitaire qui se sont rendues dans la région. Selon ces rapports, le personnel médical se serait vu refuser l'accès à des camps et des villages fermés par les militaires, des hôpitaux auraient été attaqués, du matériel détruit, des patients battus et arrêtés et les membres du personnel médical brutalisés. La situation sanitaire dans les territoires occupés est devenue catastrophique et préoccupante selon le Comité spécial d'experts de l'Organisation mondiale de la santé.

Le Comité note par ailleurs dans ce même rapport que les autorités israéliennes ont procédé à la détention préventive, sans accusation ni jugement, de Palestiniens dont le nombre serait estimé à environ 5 500. Plusieurs cas d'expulsions ont été signalés, contrevenant ainsi aux résolutions du Conseil de sécurité et des dispositions de la quatrième Convention de Genève.

Pour ne pas trop m'étendre sur ces faits, je dirai tout simplement que la situation dans les territoires palestiniens occupés s'est fortement détériorée sous l'effet de la politique et des pratiques répressives auxquelles recourt Israël, puissance occupante, face au soulèvement palestinien déclenché en décembre 1987 contre l'occupation israélienne.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

En s'abstenant sur le projet de résolution A/43/L.21 portant sur le soulèvement du peuple palestinien et adopté par l'Assemblée générale au cours de sa 45e séance plénière, le 3 novembre 1988, le Zaïre a voulu faire comprendre aux deux parties en présence qu'elles avaient intérêt à entamer le dialogue pour résoudre les différends qui les opposent au lieu de se livrer à des attaques armées.

Il faut ajouter qu'en dépit des appels adressés au Conseil de sécurité, cet organe n'a pas su donner suite aux recommandations qui lui ont été proposées d'adopter une position constructive offrant les chances de parvenir à une solution d'ensemble, juste et durable du conflit israélo-arabe au Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine. Ma délégation reviendra sur cette question en temps opportun à Genève pour relever les lacunes observées dans le rapport du Conseil de sécurité contenu dans le document A/43/2 du 9 novembre 1988.

Toutefois, elle tient à s'appesantir sur l'autre aspect du conflit du Moyen-Orient qui exacerbe un climat déjà tendu, à savoir la détérioration de la situation dans le sud du Liban du fait des attaques répétées d'Israël et de toutes les autres mesures et pratiques dirigées contre la population civile.

S'il existe un Etat qui a souffert des conséquences de la guerre du Moyen-Orient au point de voir son indépendance, son intégrité territoriale et sa liberté remises en cause, c'est bien le Liban. Ce pays fut, il y a moins de 12 ans, une véritable oasis de paix, en particulier la ville touristique de Beyrouth et ses parages connus par les vacanciers du monde entier. De nos jours hélas, il est devenu un pays déchiré et menacé où la sécurité, l'ordre public et l'unité ne sont plus garantis, car transformé en champ de confrontation et d'attaques de toute part.

Le Conseil de sécurité n'a-t-il pas siégé de nombreuses fois pour examiner, au cours de la période allant du 16 juin 1987 au 15 juin 1988, tant les plaintes émises par le représentant du Liban que les rapports spéciaux du Secrétaire général et les lettres du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à ce sujet.

Le Conseil de sécurité n'a-t-il pas été également saisi du projet de résolution S/19434 demandant qu'Israël mette fin à tout empiètement, à toute construction de routes et à toute mise en place de clôtures violant la frontière ainsi qu'à toute tentative d'occuper le territoire libanais, d'en modifier le statut ou d'empêcher le rétablissement de l'autorité effective du Gouvernement libanais en territoire libanais souverain.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

L'Organisation des Nations Unies, à travers le Conseil de sécurité qui dispose d'un état-major et des forces de maintien de la paix dans cette région, conformément à sa résolution 338 (1973), n'est-elle pas chargée de veiller au strict respect de la souveraineté du Liban, de son indépendance, de son unité et de son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. N'est-il pas opportun, aux termes des résolutions 425 (1978), 426 (1978) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, d'exiger qu'Israël retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces militaires jusqu'aux frontières internationalement reconnues.

A l'issue de la 2815e séance du Conseil de sécurité, le 31 mai dernier, et après l'adoption de la résolution 613 (1987) demandant aux parties intéressées d'appliquer immédiatement la résolution 338 (1973) du Conseil et renouvelant le mandat de la Force chargée d'observer le dégagement, le Président dudit conseil a fait la déclaration suivante,

"Comme on le sait, il est déclaré au paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/19885) :

'Malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.'

Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité."

Comme on peut le constater, l'inquiétude du Secrétaire général est donc partagée par tous les membres du Conseil de sécurité et devrait également l'être par toutes nos délégations au regard de nombreuses confrontations armées marquées par des pertes en vies humaines et en biens qu'attisent des sentiments de passion, d'incompréhension et d'absence de dialogue.

La notion même de la coexistence pacifique dans le cadre d'une paix durable qui devrait progressivement gagner les Etats de la région compte tenu des efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies, n'existe pratiquement pas. La paix au Moyen-Orient implique, à nos yeux, le respect, d'abord, du droit, c'est-à-dire des principes de droit international touchant les relations amicales et la

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

coopération entre les Etats; la reconnaissance de la souveraineté de chaque Etat; le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région et de son droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force ou la guerre et la garantie d'un juste règlement du problème des réfugiés.

Considérant ces principes, il revient dès lors à l'Organisation des Nations Unies et en particulier au Conseil de sécurité de faire triompher le droit et la justice au Moyen-Orient en substituant l'esprit de guerre, de confrontation et de haine à celui de la concertation et du dialogue constructif.

L'oeuvre normative de notre organisation appartient au patrimoine du droit international; il serait par conséquent judicieux qu'elle réussisse ainsi à donner un Etat arabe palestinien aux Palestiniens comme elle a su le faire pour les Juifs.

La base du règlement de ce conflit demeure, bien entendu, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui exige le retrait de toutes les forces armées israéliennes des territoires occupés et le respect ainsi que la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région ainsi que de son droit à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force.

L'Etat d'Israël constitue une réalité créée par l'Organisation des Nations Unies en 1949 par la résolution 181 (II) et admis le 11 mai 1949 comme Membre de notre organisation; il est temps que l'ONU se réfère à la même résolution pour mettre sur pied un Etat arabe palestinien.

Les nombreux plans de paix élaborés tant par les Etats arabes à la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès en septembre 1982, que par le Président des Etats-Unis d'Amérique le 1er septembre 1982 et par l'Union des Républiques socialistes soviétiques respectivement le 15 septembre 1982 et le 29 juillet 1984, devraient être réactualisés en prenant en considération les éléments nouveaux qui sont, d'une part, la déclaration du Roi Hussein de Jordanie du 31 juillet 1988 à Amman portant sur l'administration de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et, d'autre part, la Proclamation historique par le Conseil national de la Palestine, à Alger, le 17 novembre 1988, de l'Etat de la Palestine.

A cela, il convient d'ajouter que tous les éléments d'un règlement global, juste et durable de la question du Moyen-Orient sont contenus dans les nombreuses résolutions de notre organisation, car ces résolutions, prises dans leur ensemble

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

et alliées à tous les plans de paix connus à ce jour, offrent assurément à notre organisation une démarche cohérente et intégrée pour mettre un terme à ce conflit hérité de la Société des Nations.

Car si, depuis 1947, la guerre n'a pas permis à toutes les parties en conflit de trouver une solution, aucune autre stratégie reposant sur la force ou le refus de visa au leader de l'OLP ne permettra de résoudre l'épineux problème du Moyen-Orient.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

La République du Zaïre qui entretient des relations avec les deux parties principales intéressées au conflit du Moyen-Orient ne peut qu'encourager l'émergence d'un climat de coopération et d'amitié dans la région afin que la paix et la sécurité puissent y régner de façon permanente.

C'est dans ce contexte qu'elle s'est réjouie des déclarations faites tant à Amman, le 31 juillet 1988, par le Roi Hussein portant sur le statut de la Cisjordanie et de la bande de Gaza qu'à Alger, le 17 novembre 1988, sur la proclamation de l'Etat de la Palestine, offrant à notre organisation une unique opportunité de jouer son rôle en faveur de la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, regroupant toutes les parties adverses et tous les membres permanents du Conseil de sécurité, qui aboutirait ainsi à un règlement définitif et global au conflit du Moyen-Orient.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : En dépit d'un nouveau climat de conciliation et d'accommodement mutuel qui semble s'installer à travers le monde, la situation au Moyen-Orient continue de refléter une escalade dangereuse d'une situation déjà extrêmement explosive. En effet, la crise qu'affronte le Moyen-Orient depuis plus de quatre décennies est le résultat de la poursuite inlassable par Israël d'une politique d'agression et d'expansion contre ses voisins et de domination stratégique sur l'ensemble de la région. Israël a mené à plusieurs reprises le monde au bord de la conflagration du fait de son recours à la force, notamment la violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté d'Etats proches et éloignés, l'occupation et l'annexion illégales des terres palestiniennes et arabes, ainsi que le déni des droits légitimes et des aspirations du peuple palestinien, qui est et a toujours été au coeur du conflit.

C'est un truisme que de dire que la région a connu une détérioration extrême au cours de l'an passé, car Israël a recouru à une brutalité et à une violence aveugles contre la révolte du peuple palestinien dans les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Pourtant, en dépit de la répression indescriptible, les courageux Palestiniens ont démontré de façon concluante qu'il n'y avait rien d'épisodique à l'intifada - leur soulèvement populaire - qui dure maintenant depuis un an, et qu'il ne peut y avoir de retour au statu quo des deux décennies précédentes. Par sa résistance héroïque, le peuple palestinien a dissipé les illusions d'Israël, qui pensait qu'il pouvait les forcer à se soumettre par

M. Sutresna (Indonésie)

les armes. La conscience de cette réalité indéniable a gagné la communauté internationale tout entière, qui est, aujourd'hui, unie plus que jamais quant à la nécessité urgente de progresser sur le front diplomatique.

Cette détermination a été encouragée par la nouvelle initiative de paix audacieuse lancée à la réunion du Conseil national palestinien (CNP), tenue à Alger le mois dernier, qui a proclamé un Etat palestinien indépendant. Ainsi, le peuple palestinien lui-même a pris la décision historique d'exercer son droit à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté sur son territoire. Ce qui est significatif, c'est qu'il l'a fait en s'engageant à respecter les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, et en acceptant toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies sur la question de Palestine.

Ma délégation est extrêmement satisfaite de voir que la communauté internationale a, par une écrasante majorité, accueilli avec satisfaction ces décisions historiques, montrant ainsi son ferme appui à l'indépendance palestinienne. A cet égard, je voudrais également citer en partie la déclaration publiée le 16 novembre par le Département des affaires étrangères de l'Indonésie concernant la reconnaissance de l'Etat palestinien :

"La décision du Gouvernement de la République d'Indonésie reconnaissant l'Etat palestinien indépendant est entièrement conforme à l'appui que l'Indonésie n'a cessé d'apporter à la lutte du peuple palestinien pour réaliser son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat souverain et indépendant en Palestine.

Cet appui du Gouvernement indonésien est en harmonie avec les nobles idéaux inscrits dans le préambule de la Constitution de la République d'Indonésie datée de 1945, qui stipule que l'indépendance est le droit souverain de toutes les nations et que le colonialisme doit donc être aboli dans le monde.

Le Gouvernement et le peuple indonésiens sont convaincus que cet événement apportera une contribution concrète à l'instauration de la paix dans la région de l'Asie occidentale et dans le monde entier."

(A/43/823, annexe, p. 2)

L'Indonésie, dans les limites de ses moyens et de ses capacités, continuera d'octroyer toute l'assistance possible à la lutte du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant

M. Sutresna (Indonésie)

légitime du peuple palestinien, et à tous les efforts de la communauté internationale pour la réalisation des aspirations légitimes de ce peuple. L'appui indéfectible de mon gouvernement à l'OLP se reflète également dans la décision du Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie d'assister à la réunion de l'Assemblée générale sur la question de Palestine qui aura lieu à Genève un peu plus tard ce mois-ci. A cet égard, ma délégation estime que la décision injustifiable du Gouvernement des Etats-Unis de refuser à M. Yasser Arafat, Président de l'OLP, un visa pour participer à l'Assemblée au Siège des Nations Unies à New York, viole les obligations de l'Accord de Siège, mais ne devrait pas nous détourner de la nécessité de progresser sur la base des nouvelles perspectives de règlement politique qu'offre la réunion d'Alger du Comité national palestinien. A cette fin, la délégation indonésienne exposera à la réunion de Genève sa position ferme sur la nécessité de pressions politiques et diplomatiques accrues pour convaincre Israël et ses amis du besoin urgent de faire preuve de la même volonté politique et du même esprit constructif que le Comité national palestinien, en reconnaissant le droit du peuple palestinien à son propre Etat souverain et indépendant. A ce stade, ma délégation voudrait simplement souligner que l'intifada, qui est devenu le facteur dominant au Moyen-Orient, et la proclamation de l'Etat palestinien indépendant ont transformé de façon irréversible la dimension politique du conflit. Dans ces circonstances différentes, le fardeau de la responsabilité de toute détérioration de la situation tombe directement sur Israël, dont la politique et les actes ont toujours été la source de l'aggravation des tensions et des conflits dans la région.

Alors que l'attention de la communauté internationale est concentrée à juste titre sur la crise aiguë du territoire palestinien occupé, nous ne devons pas perdre de vue les autres aspects de la situation au Moyen-Orient.

Comme les événements de l'an passé le montrent, les visées agressives et expansionnistes d'Israël sur la région se manifestent aussi dans son occupation illégale du territoire libanais souverain au mépris total des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui exigent son retrait sans condition jusqu'au-delà des frontières internationalement reconnues. Il est impératif qu'Israël soit contraint de cesser ses attaques militaires répétées contre le territoire libanais et toutes autres mesures et pratiques visant à rendre insoutenable la vie des citoyens libanais et des réfugiés palestiniens en

M. Sutresna (Indonésie)

vue de les contraindre à quitter la région longeant la prétendue zone de sécurité du Sud-Liban. A cet égard, il faut rappeler que le Conseil de sécurité s'est réuni en janvier et en mai de cette année pour examiner ces politiques, la dernière réunion ayant été consacrée à l'invasion massive du Sud-Liban par les forces israéliennes. En ces deux occasions, les projets de résolution n'ont pas pu être adoptés du fait du vote négatif d'un membre permanent. Ma délégation regrette profondément que le veto ait empêché le Conseil de s'acquitter de sa tâche, surtout que cela ne peut qu'aggraver la situation déjà dangereuse que connaît la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). En effet, il est illogique, d'une part, de demander à la FINUL d'aider le Gouvernement libanais à rétablir son autorité dans la région, puis d'entraver tous les efforts visant à ce que le Conseil de sécurité adopte des mesures qui sont fondamentales pour atteindre cet objectif. Il est essentiel que l'autorité du Gouvernement libanais soit confortée et que la FINUL puisse s'acquitter de sa mission.

M. Sutresna (Indonésie)

La politique d'occupation et d'annexion d'Israël est encore confirmée par le fait qu'il poursuit sans relâche l'odieuse politique de l'établissement de colonies de peuplement sur la Rive occidentale et sur la bande de Gaza. De plus, la colonisation et la judaïsation de Jérusalem et du territoire syrien des hauteurs du Golan, qu'Israël a annexés illégalement, ont rendu la solution du conflit beaucoup plus difficile. Israël a donc éloigné encore davantage tout espoir d'entamer des négociations véritables.

Pourtant, les enjeux sont si élevés et la menace imminente à la paix et à la sécurité internationales est si grande que l'Indonésie a toujours été très consciente de la nécessité pour nous tous de persévérer sur la seule voie raisonnable menant à un règlement pacifique et global par un processus de négociation avec la participation du mécanisme international que nous avons tous créé et conçu à cette fin : les Nations Unies.

A cet égard, la communauté internationale a défini en 1983 à la Conférence internationale sur la question de Palestine un mandat clair et concret pour de telles négociations. Il s'agit de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes et inaliénables, y compris le droit de retourner dans son foyer, le droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine; la reconnaissance du droit de l'OLP de participer sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties à tous les efforts visant à régler le conflit du Moyen-Orient; la reconnaissance de la nécessité d'assurer le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem; le rejet des situations de facto créées par Israël comme sa politique de colonies de peuplement dans les territoires occupés et sa politique visant à modifier le caractère et le statut de Jérusalem; la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, et la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Toutes les sessions subséquentes de l'Assemblée générale ont affirmé par des majorités écrasantes ces dispositions raisonnables et équilibrées.

La conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient représente le seul moyen viable d'instaurer la paix et la justice dans la région et des progrès immédiats doivent être faits en vue de sa convocation, car l'intifada découle directement de l'impasse qui persiste depuis tant d'années tragiques et ne peut

M. Sutresna (Indonésie)

être séparée du plus vaste conflit arabo-israélien. En outre, ma délégation est tout à fait d'accord avec l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport (A/43/867) sur la situation au Moyen-Orient, à savoir que :

"La session récente du Conseil national palestinien à Alger a imprimé un nouvel élan au processus diplomatique, et j'estime qu'elle offre de nouvelles occasions de faire progresser la cause de la paix qu'il importe de saisir. Nous ne saurions surmonter la méfiance si profonde des diverses parties qu'en faisant le meilleur accueil à tout geste de paix." (A/43/867, par. 37)

Ainsi, les Palestiniens ont réagi positivement dans l'intérêt de la paix en présentant de nouvelles initiatives politiques audacieuses. Il est donc impératif qu'Israël comprenne enfin que la situation ne saurait plus admettre de retard. L'Organisation, notamment le Conseil de sécurité, ne doit pas se soustraire à ses responsabilités et doit aller de l'avant de façon décisive et déployer des efforts concertés pour éliminer tous les obstacles sur la voie du début de négociations véritables devant mener à un règlement global, juste et pacifique au Moyen-Orient.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Depuis les temps anciens, le Moyen-Orient est un des centres de la civilisation mondiale. Outre son riche patrimoine culturel, il est béni de ressources naturelles qui font de la région le centre d'une activité économique mondiale.

Nous pensons donc qu'il a une capacité unique de jouer un rôle stabilisateur dans le monde. N'est-il pas d'autant plus regrettable qu'au moment où nous examinons le Moyen-Orient d'aujourd'hui, ce soient les problèmes profonds et apparemment sans solution de cette région qui retiennent notre attention?

Je me vois obligé de commencer ma déclaration sur ce point en abordant brièvement la question de Palestine, bien que ma délégation se propose de parler plus longuement sur ce point la semaine prochaine au cours du débat qui, en raison d'une suite d'événements regrettables, se déroulera à Genève.

Dire que la question de Palestine se trouve au coeur du problème de la paix au Moyen-Orient est devenu une sorte de cliché. Il faut toutefois comprendre que le coeur de la question palestinienne est, à notre avis, le problème de la coexistence israélo-palestinienne sur la base du droit d'Israël à l'existence et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit de créer un Etat indépendant.

M. Kagami (Japon)

Toute approche qui ne tient pas compte de la nature réelle de la question ne mène nulle part. Le soulèvement des Palestiniens dans les territoires occupés au cours de l'année écoulée indique clairement la nécessité d'examiner de plus près cette question centrale.

C'est dans cette optique que le Japon a suivi avec un vif intérêt les événements qui ont conduit à la convocation de la dix-neuvième session du Conseil national palestinien à Alger le mois dernier et le débat qui s'y est déroulé. L'issue de cette réunion est un jalon important qui doit être examiné avec soin.

Le Gouvernement du Japon maintient depuis longtemps la position d'après laquelle pour parvenir à une solution juste, durable et globale du problème de la paix au Moyen-Orient, il faut appliquer intégralement et rapidement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et il faut que soit reconnu et respecté le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit de créer un Etat indépendant et le droit d'Israël à l'existence.

Qui plus est, convaincu que ces objectifs doivent être réalisés grâce à la négociation, le Gouvernement du Japon a lancé un appel aux parties concernées leur demandant de convoquer sous peu une conférence internationale. Le Gouvernement du Japon a donc salué comme une mesure importante et positive la déclaration du Conseil national palestinien, selon laquelle cette conférence internationale devrait être tenue sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Gouvernement du Japon estime également que la proclamation d'un Etat indépendant adoptée par le Conseil national palestinien revêt une grande importance en tant qu'expression de l'aspiration nationale qui tient au coeur des Palestiniens depuis si longtemps.

En outre, mon gouvernement a noté avec un vif intérêt que, dans la déclaration, on évoque le rejet du terrorisme, ce qui permettra de créer un climat propice à l'ouverture de négociations sur la paix. Nous partageons entièrement le point de vue exprimé par le Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar, qui estime que la déclaration du Conseil national palestinien offre de nouvelles possibilités de faire progresser la cause de la paix, et toutes les parties concernées devraient saisir l'occasion de redoubler d'effort pour trouver une solution juste et durable du conflit au Moyen-Orient.

M. Kagami (Japon)

Compte tenu notamment de ces nouvelles circonstances, nous croyons qu'il aurait été extrêmement utile que le Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Yasser Arafat, prenne la parole devant l'Assemblée générale ici à New York et, le cas échéant, procède à un échange de vues avec les diverses parties concernées.

M. Kagami (Japon)

Le Gouvernement japonais estime qu'il est regrettable qu'une si belle occasion ait été manquée, mais espère qu'en dépit de toutes les difficultés, tous les efforts seront consentis pour tirer pleinement avantage de la nouvelle situation créée par l'initiative de M. Arafat.

Un autre aspect de la situation au Moyen-Orient qui inquiète profondément le Gouvernement japonais est l'agitation au Liban. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban sont en jeu aujourd'hui. L'impasse dans laquelle semblent se trouver les préparatifs de l'élection présidentielle doit être rompue; ce serait là une première mesure vers la réconciliation nationale, qui se fait attendre depuis longtemps. A cet égard, le Gouvernement japonais prend note des efforts déployés actuellement par le peuple libanais pour parvenir à l'objectif important qu'il s'est fixé, et lui souhaite plein succès dans cette entreprise.

La situation explosive qui règne dans le sud du Liban continue d'être une source de préoccupation particulière. Il importe par conséquent de chercher plus énergiquement à faire appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande le retrait des forces israéliennes du territoire libanais, le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales et la restauration de l'autorité effective du Gouvernement libanais dans la région.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de mon gouvernement à toutes les forces de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient pour le rôle indispensable qu'elles jouent afin d'assurer une certaine stabilité dans la région. La remise du prix Nobel de la paix à ces forces de maintien de la paix des Nations Unies témoigne incontestablement de la haute estime dans laquelle la communauté internationale tient ces forces.

Le Japon rend tout particulièrement hommage aux soldats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui s'acquittent de leurs responsabilités souvent au péril de leur vie. Nous en avons de nouveau pris conscience cette année lorsque nous avons appris que plusieurs soldats avaient été tués et de nombreux autres blessés.

Je dois également parler de l'épreuve que vit actuellement le lieutenant-colonel William Richard Higgins, officier américain remplissant les fonctions de chef des observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, qui, dans le cadre de son affectation à une mission d'assistance à la FINUL, a été kidnappé au mois de

M. Kagami (Japon)

février dernier, et n'a toujours pas été libéré. Je m'associe à tous ceux - et ils sont nombreux - qui exigent sa libération immédiate.

A cet égard, je voudrais parler des actes terroristes perpétrés dans la région. Tout au long de l'année écoulée, nous avons été témoins de plusieurs incidents terroristes, dont des prises d'otages parmi lesquels, comme je l'ai dit, se trouvent des membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement japonais condamne ces actes criminels et lâches commis contre des personnes innocentes et invite toutes les parties concernées à faire tout leur possible pour empêcher qu'ils ne se reproduisent. Nous exigeons que tous les otages capturés au Liban soient immédiatement libérés sains et saufs.

Le Japon estime que l'obligation fondamentale incombe aux Etats Membres d'oeuvrer à l'élimination du terrorisme. Par ailleurs, nous devons unir nos efforts pour changer les conditions propices aux activités terroristes.

Le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq obtenu l'été dernier après huit années de massacre et de destruction démontre que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle constructif dans l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Au nom du Gouvernement japonais, je tiens à exprimer de nouveau ma gratitude au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables qui ont abouti à ce résultat.

Nous ne sommes que trop conscients, toutefois, de la précarité de ce cessez-le-feu. La nécessité d'assurer l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité dans son intégralité ne saurait être sous-estimée. Il n'y aura pas de paix juste, durable et globale entre les deux pays tant que cette résolution ne sera pas pleinement appliquée et strictement respectée. Les efforts que fait actuellement le Secrétaire général à cette fin méritent notre appui actif. Le Gouvernement japonais, qui est disposé à lui apporter son aide de toutes les manières possibles, lance une fois de plus un appel aux deux pays pour qu'ils coopèrent pleinement avec lui.

Pour terminer, j'exprime l'espoir sincère que les efforts déployés par le Secrétaire général en vue du règlement du conflit entre l'Iran et l'Iraq seront couronnés de succès, car je ne peux m'empêcher de penser que cela, à son tour, favorisera la réalisation de progrès notables dans la solution d'autres problèmes qui se posent dans la région et, enfin, l'instauration de la paix dans tout le Moyen-Orient.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Lorsque nous avons examiné l'année dernière la question intitulée "La situation au Moyen-Orient" nous avons dit que la région, l'un des berceaux de la civilisation, était une fois de plus un foyer de tension qui continuait de compromettre la paix et la sécurité internationales. La situation n'a pas changé au cours des 12 mois écoulés, mais des événements importants ont eu lieu qui montrent à quel point il est urgent de trouver une solution politique juste et durable au problème complexe du Moyen-Orient.

C'est au mois de décembre 1987 qu'a commencé l'intifada, le soulèvement de la population palestinienne sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. L'intifada a montré que même 20 ans d'occupation n'ont pu détruire les aspirations d'un peuple. Pendant l'été 1988, la Jordanie a rompu ses liens juridiques et administratifs avec la Rive occidentale. Le 15 novembre 1988, le Conseil national palestinien (CNP) a proclamé, à Alger, la création d'un Etat palestinien. Quarante ans après la création de l'Etat juif en vertu de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, le peuple palestinien a enfin pris sa destinée en main en proclamant la création de l'Etat palestinien dans les territoires susmentionnés occupés actuellement par Israël à la suite de la guerre de 1967.

L'Autriche estime que le Communiqué politique d'Alger et la Déclaration d'indépendance - qui doivent aussi être vus dans le contexte de l'intifada qui dure depuis un an maintenant - représentent un pas positif dans la recherche d'une solution au conflit. Les références faites à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui reconnaissent le droit d'exister d'Israël, la renonciation au terrorisme et l'intention déclarée de faire de l'Etat palestinien une démocratie parlementaire représentent des contributions importantes à une solution pacifique. Les décisions d'Alger témoignent de l'attitude responsable adoptée par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Il faut espérer que les éléments positifs que renferment les décisions du CNP susciteront une réponse encourageante de la part des autres parties au conflit du Moyen-Orient, qui devraient saisir cette occasion de mettre en train un processus de paix.

Ma délégation aurait trouvé normal d'entendre le Président de l'OLP, organisation dotée du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, pendant le débat sur la question de Palestine, ici, à New York.

M. Hohenfellner (Autriche)

Mon pays, l'Autriche, qui est aussi pays hôte de l'Organisation des Nations Unies, regrette que le Président de l'OLP se soit vu interdire la tribune de l'Assemblée générale par suite d'une décision qui n'est certainement pas conforme aux obligations existantes en vertu du droit international.

L'Autriche a toujours protesté contre la façon dont Israël administre les territoires occupés et contre la façon dont l'armée israélienne réagit aux manifestations palestiniennes.

M. Hohenfellner (Autriche)

Nous estimons qu'aux termes du droit international, les autorités israéliennes sont obligées de garantir l'application des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949, relative à la protection des civils en temps de guerre. L'Autriche estime que l'application des lois, de la juridiction et de l'administration israéliennes aux territoires occupés est contraire au caractère temporaire d'une occupation militaire et donc nulle et non avenue. De même, l'Autriche a maintes fois rejeté la politique de peuplement israélienne dans les territoires occupés car c'est un obstacle majeur à une solution politique négociée.

L'année de l'intifada a été marquée non seulement par l'exacerbation des tensions dans les territoires occupés mais également par un accroissement des violences perpétrées contre la population civile. Le Comité spécial des Nations Unies chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes dans les territoires occupés a récemment fait état d'une "détérioration dramatique" de la situation des droits de l'homme. A ce jour, plus de 300 Palestiniens ont été tués et des milliers blessés car on leur a délibérément infligé des fractures, on a employé contre eux des balles en caoutchouc et en plastique et on les a exposés à de fortes concentrations de gaz lacrimogène. Les punitions collectives telles que la démolition de maisons, la détention préventive et la déportation de personnes sont devenues routine quotidienne. D'après un rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), près de 6 000 Palestiniens ont été incarcérés depuis le début du soulèvement, souvent dans des conditions particulièrement dures. Nous avons également pris note avec préoccupation de la fermeture par la force de tous les établissements d'enseignement de la Rive occidentale.

Le Gouvernement autrichien a, en de nombreuses occasions, élevé la voix pour protester contre ces pratiques de la puissance d'occupation, demandant à Israël de respecter les dispositions du droit international, notamment sur le plan humanitaire. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle multiplie ses efforts à cette fin et apporte une aide humanitaire aux réfugiés et à la population civile vivant sous l'occupation.

Lorsqu'on évoque la situation au Moyen-Orient, il convient de ne pas négliger le rôle important qu'a joué l'ONU dans l'examen de divers aspects du problème. La situation au Moyen-Orient et la question de Palestine ont été ces 40 dernières années au centre des activités de l'ONU. Depuis 1949, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

M. Hohenfellner (Autriche)

(UNRWA) et ses milliers d'employés oeuvrent à l'amélioration de la situation des Palestiniens qui se trouvent dans les camps de réfugiés. L'UNRWA, dont l'Autriche est fière d'abriter actuellement le siège à Vienne, s'acquitte avec efficacité de sa noble tâche même dans les périodes difficiles.

Alors que l'ONU va recevoir à la fin de la semaine le prix Nobel de la paix pour ses forces de maintien de la paix, nous ne devons pas oublier la contribution des milliers de soldats courageux, parmi lesquels de nombreux Autrichiens, qui ont servi et servent encore au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), contribuant ainsi à stabiliser la situation explosive du Moyen-Orient.

Lorsque l'on parle de la situation au Moyen-Orient en général et des territoires occupés en particulier, il faut mentionner le Liban déchiré par la guerre et divisé à l'intérieur. Plus d'une douzaine d'années de guerre civile, d'ingérence extérieure, d'invasion armée et d'occupation étrangère dans diverses parties du territoire ont sérieusement menacé l'existence même de cet Etat autrefois prospère.

Comment pouvons-nous sortir de la dangereuse spirale de violence et de répression que connaissent actuellement les territoires occupés? A notre avis, la paix ne peut se fonder sur des mesures unilatérales; elle doit se fonder sur le respect du droit international et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous pensons que le fait de mentionner celles-ci dans le Communiqué politique d'Alger qui reconnaît entre autres le droit de tous les Etats, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, est un pas important vers une solution pacifique du conflit.

La résolution 338 (1973), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité en 1973, montre également comment on pourrait établir une paix juste et durable. On demande dans la résolution que s'engagent des négociations entre les parties concernées en vue d'établir une paix juste et durable sous les auspices qui conviennent. Ce que l'on jugeait bon il y a 15 ans doit être jugé bon en 1988. Il y a néanmoins deux changements importants qui sont intervenus pendant ces années, à savoir la reconnaissance par l'ONU de l'Organisation de libération de la Palestine

M. Hohenfellner (Autriche)

(OLP) en tant que représentant du peuple palestinien et la récente proclamation d'un Etat palestinien.

Les "parties concernées", selon les termes de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, doivent à notre avis comprendre l'OLP. La situation devra être réexaminée lorsque, si tel est le cas, un gouvernement palestinien en exil, agissant au nom de la population arabe de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, sera formé.

L'Autriche a sans cesse plaidé en faveur de la tenue d'une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient sous les auspices de l'ONU, à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les autres parties concernées. L'Autriche persiste à croire que cette conférence est le seul moyen de parvenir à la solution juste et durable d'un des plus longs et tragiques conflits de notre époque. Etant donné les récents progrès réalisés par l'ONU pour dégager une solution politique dans un certain nombre de conflits régionaux, toutes les parties au conflit du Moyen-Orient devraient sans plus tarder charger l'ONU d'organiser cette conférence.

L'un des objectifs les plus nobles de l'ONU, aux termes de la Charte, est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cet objectif va au-delà des efforts que fait actuellement l'ONU pour maintenir la paix dans la région. En conséquence, donnons à l'ONU, par le biais d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, la possibilité de passer d'un rôle de maintien de la paix à un rôle de réalisation de la paix, contribuant ainsi à une paix juste et durable dans la région.

M. DOS SANTOS (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, l'Assemblée générale est saisie d'une autre question inscrite à notre ordre du jour qui se range parmi celles qui préoccupent au plus au point la communauté internationale étant donné l'ampleur de la menace qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Dans le climat d'incertitude, de violence, de destruction, d'effusion de sang qui continue de caractériser le Moyen-Orient, on peut décerner quelques lueurs d'espoir. L'accord de cessez-le-feu intervenu entre l'Iran et l'Iraq entre dans son quatrième mois. Fort heureusement, il a mis fin à une guerre insensée et sanglante qui a coûté aux belligérants des milliers de vies et la destruction de richesses inestimables. Tout récemment, il y a eu un échange de prisonniers. Cet acte positif constitue un pas essentiel dans la bonne direction.

M. Dos Santos (Mozambique)

Ma délégation tient à saisir cette occasion pour féliciter les deux pays de ce résultat et à louer le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour le rôle important qu'il joue depuis toujours. J'espère que sa médiation en ce qui concerne la question de Chypre sera couronnée de succès et mettra un terme au clivage et à l'occupation dans ce pays troublé.

Alors même que je mentionne ces tendances positives dans la guerre Iran-Iraq, je note également, avec horreur, la situation qui découle de l'agression persistante d'Israël qui demeure la seule source importante de la dégradation constante de la situation au Moyen-Orient. Malgré toute l'énergie dépensée et les ressources consacrées par l'Assemblée générale pour trouver une solution durable à cette question, la situation a tendance à s'aggraver encore en raison de l'intransigeance d'Israël, de son arrogance et de son mépris pour les principes les plus fondamentaux du droit international qui régit les relations entre les Etats et de son mépris des résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

En effet, de nombreuses résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité invitant Israël à respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. Plusieurs unités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été détachées dans la région et leur mandat renouvelé plusieurs fois. Tous ces efforts n'ont pas encore abouti aux résultats escomptés.

En fait, Israël poursuit sa politique d'occupation et d'annexion des territoires palestiniens et arabes conquis par la force il y a plus de 20 ans et ses actes d'agression contre les Etats voisins. Il continue de perpétrer ses actes de brutalité contre les Palestiniens dans les territoires occupés. Israël continue de nier au peuple palestinien son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. C'est là la cause profonde de la question du Moyen-Orient. Il ne saurait y avoir de paix véritable où que ce soit dans le monde quand la politique suivie est celle de l'occupation et du déni des droits d'un peuple à l'autodétermination.

En 1967, Israël, au mépris total des principes les plus fondamentaux du droit international, a déclenché une guerre d'agression et d'occupation contre les territoires palestiniens et arabes. Ceux qui ont encouragé cette politique se sont empressés de trouver une justification à ces actes face à l'opinion publique mondiale, car ils savaient que dans la période qui suivait la seconde guerre

M. Dos Santos (Mozambique)

mondiale, la politique de conquête des territoires par la force n'était plus de mise et était dépassée. Ils savaient que l'autodétermination était le thème dominant dans le monde entier. Par conséquent, le monde a entendu le régime israélien se prévaloir de l'argument sans fondement selon lequel l'occupation de ces territoires serait temporaire et servait seulement de zones tampons pour empêcher des attaques et sauvegarder sa sécurité.

Or, c'est le contraire qui se produit aujourd'hui dans les territoires palestiniens et arabes occupés. Aujourd'hui la vérité se fait jour. Des activités sont menées et des mesures sont prises afin d'annexer ces territoires. Le processus de judaïsation est déjà très avancé. D'autres colonies de peuplement sont implantées dans les territoires occupés. Les Palestiniens deviennent des réfugiés dans leur propre patrie; la juridiction israélienne est étendue aux territoires occupés; les cartes d'identité israéliennes sont distribuées aux Palestiniens et des tentatives sont faites pour imposer l'enseignement de l'hébreu dans certaines écoles de ces territoires.

En résumé, le statut démographique, géographique et juridique de ces territoires est modifié. En outre, parmi les milieux israéliens ces territoires ne sont plus appelés Rive occidentale, territoire syrien des hauteurs du Golan, mais régions israéliennes de Judée et de Samarie. Pourtant, Israël parle de son attachement à la paix et, paradoxalement, prétend être victime du peuple palestinien. D'aucuns se demandent, lorsque le processus d'annexion sera achevé, si d'autres zones tampons ne seront pas nécessaires pour sauvegarder la sécurité de ces nouveaux territoires israéliens. L'occupation militaire du Sud-Liban par Israël renforce ce scepticisme.

Ces mesures annexionnistes s'accompagnent d'autres mesures pour contraindre les Palestiniens à quitter leur patrie. Persécution, répression et torture, voilà ce que connaissent ceux qui résistent à l'assujettissement. Des personnes contre lesquelles sont portées des accusations inventées de toutes pièces sont punies par l'envoi de bulldozer qui rasent leurs foyers. Le peuple palestinien démuné qui lutte, privé de ses droits fondamentaux, y compris du droit d'avoir un foyer, ne peut que se révolter et résister aux occupants. Sans crainte, les mains tendues ou armées seulement de pierres et de bâtons, il oppose une ferme résistance à l'armée israélienne.

M. Dos Santos (Mozambique)

Ce mois-ci, l'intifada aura un an. L'extraordinaire mécanisme de répression israélien n'est pas parvenu à l'étouffer. Le moment est venu pour Israël de comprendre qu'aucune force ne peut réprimer l'aspiration d'un peuple à l'autodétermination. Israël devrait apprendre la leçon de l'histoire et comprendre que quel que soit le nombre de gens que l'on massacre, il n'est jamais possible d'annihiler une nation tout entière. Hitler a massacré 6 millions de Juifs, mais il n'a pas pu tuer tous les Juifs. L'existence d'Israël est un témoignage vivant de ce fait. De même, le peuple palestinien résistera jusqu'à ce que son rêve devienne réalité. Le soulèvement de la population dans les territoires occupés est un message clair aux occupants, à savoir qu'Israël n'a d'autre choix que la négociation et la paix, et non les armes et la guerre.

Les Israéliens ont répondu à ce soulèvement par une brutalité et une répression accrue contre les enfants, les personnes âgées et les femmes; ils ont enterré des gens vivants. Des centaines de personnes sont mortes depuis le début de l'intifada. Ces actes de génocide ont suscité une réprobation et une condamnation mondiales et des témoignages de sympathie aux victimes de tous horizons, y compris des personnalités juives, dans le monde entier.

Israël, profitant de son puissant mécanisme de propagande, a adopté la stratégie qui consiste à qualifier l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, d'organisation terroriste et chaque Palestinien qui s'associe à cette organisation également de terroriste. Il l'a fait pour essayer de légitimer, aux yeux de ses alliés, sa politique et ses pratiques d'agression contre les Etats arabes. Cela l'a été également pour légitimer les massacres et les génocides perpétrés contre les Palestiniens, quel que soit l'endroit où ils cherchent refuge.

Il est paradoxal qu'Israël, un Etat composé des survivants de l'holocauste de la seconde guerre mondiale, au cours de laquelle Hitler a persécuté des millions de Juifs, ose employer de telles méthodes contre des Palestiniens. Les meurtres et les massacres de Shabra et de Chatilla, de Sidon et Tyr, nous rappellent les tristes pages de l'histoire de l'humanité d'Hitler persécutant les Juifs.

M. Dos Santos (Mozambique)

Les événements récents qui se sont déroulés en Israël et ailleurs ne sont pas propices à un règlement négocié de la question de Palestine. Les tentatives qui ont été faites pour empêcher le Président Arafat de prendre la parole devant l'Assemblée générale ne peuvent pas être interprétées comme une mesure destinée à promouvoir le processus de paix.

Toutefois, il y a lieu d'être optimiste. La Déclaration d'Alger, adoptée récemment par le Conseil national palestinien, ouvre de nouvelles perspectives de paix véritable au Moyen-Orient. C'est pourquoi Israël devrait saisir cette occasion en faisant preuve de bonne volonté. La Déclaration qui a proclamé l'indépendance de la Palestine révèle réellement le réalisme politique dont font preuve l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le peuple palestinien. C'est la réalisation des espoirs caressés depuis longtemps par le peuple dépossédé de Palestine. Au vrai, c'est une compensation bien méritée pour le peuple martyr des territoires occupés qui, les mains nues, a résisté héroïquement à l'occupation militaire israélienne. La Déclaration constitue une invitation faite à Israël de baisser les armes et de se rendre à la table de négociation pour la paix. Israël a montré une fois de plus son allergie à tout propos ou tout acte visant la paix au Moyen-Orient. Non seulement il a rejeté l'offre mais il l'a également qualifiée d'acte de propagande de l'OLP.

Ma délégation est convaincue que le recours à la puissance militaire entravera les efforts déployés pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient demandée instamment par les Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, constituerait une initiative importante en l'occurrence.

Israël semble aller à contre-courant de tous les efforts qui sont faits en faveur de la paix. Il rejette la conférence en imposant des conditions partiales.

Venant d'un pays qui a une longue frontière commune avec l'Afrique du Sud raciste, ma délégation est particulièrement préoccupée par la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud de l'apartheid, notamment dans le domaine de la technologie militaire et nucléaire, qui menace gravement la région ainsi que la paix et la sécurité internationales. Cette coopération procède des similitudes entre les deux régimes. Ce sont les deux seuls régimes assoiffés de sang qui

M. Dos Santos (Mozambique)

assujettissent les majorités dans leurs territoires respectifs. Au Moyen-Orient, Israël subjugué le peuple palestinien alors qu'en Afrique du Sud le régime d'apartheid domine impitoyablement la majorité noire. Tous les deux s'inspirent dans leurs philosophies politiques de convictions religieuses. Israël est censé être la Terre promise tandis qu'en Afrique australe, le régime raciste est convaincu que la justification de l'apartheid trouve sa consécration dans la Bible. Tous les deux sont des partisans de la force brutale. L'Afrique du Sud raciste accuse des innocents sur la base du common purpose tandis qu'Israël supprime des sujets inanimés en se fondant sur leur association avec ses ennemis. Ce sont les seuls régimes au monde qui déstabilisent des régions entières en utilisant soit des forces fantoches, soit des forces régulières pour causer ravages et dévastations. Ce sont deux régimes isolés sur le plan international en raison de leur politique abominable et leur survie dépend d'alliés communs. L'alliance entre le sionisme et l'apartheid se fonde sur une identité de comportement.

La paix au Moyen-Orient exige qu'Israël retire ses forces de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, reconnaisse le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance, mette un terme à son occupation du Sud-Liban et respecte la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats de la région ainsi que leur droit de vivre en paix et dans la liberté.

Enfin, ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer son appui à l'OLP et au peuple palestinien qui ont lutté résolument et courageusement pour leur patrie. Je tiens par la même occasion à saluer l'Etat de Palestine qui vient de naître.

A luta continua.

M. VACEK (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Malgré tous les efforts déployés par la communauté internationale depuis de nombreuses années, il n'a pas encore été possible de résoudre les problèmes fondamentaux qui, depuis plus de 40 ans, ont été à l'origine de la situation instable au Moyen-Orient, qui continue de menacer gravement la paix et la sécurité dans le monde entier.

Néanmoins, nous pensons que la nouvelle pensée politique qui se manifeste dans les relations internationales - une victoire de la raison et de l'humanisme - permettra également de progresser sur la voie d'une solution à la crise complexe tenace du Moyen-Orient.

M. Vacek (Tchécoslovaquie)

Nous pensons que la clef du règlement de cette crise est une juste solution de la question de Palestine. Le soulèvement en masse du peuple palestinien, qui dure depuis plus d'un an, sur la Rive occidentale du Jourdain, dans la bande de Gaza et dans Jérusalem-Est, contre l'occupation israélienne, confirme qu'il est particulièrement urgent de trouver une juste solution au destin tragique des 5,5 millions de Palestiniens. S'ils ne sont pas autorisés à exercer leur droit à l'autodétermination - qui, en fait, leur a déjà été accordé il y a longtemps par la résolution 481 (II) de l'Assemblée générale en 1947, ainsi que par plusieurs autres résolutions -, il ne sera pas possible d'établir un programme réaliste pour une paix et une sécurité durables dans tous les pays et parmi tous les peuples du Moyen-Orient. Les autorités israéliennes elles-mêmes ont récemment compris qu'éviter la solution de cette question ne permettait même pas à Israël de mener une vie normale et qu'il était impossible à long terme de maintenir un statu quo inacceptable. L'occupation persistante constante des territoires arabes, le mépris des droits humains fondamentaux des Palestiniens, la brutalité et la terreur ne sont pas propices à un règlement de la situation du Moyen-Orient ni à la paix pour Israël.

Il est regrettable qu'en raison de la politique expansionniste d'Israël, l'affrontement militaire et une manière d'aborder des problèmes à partir d'une position de force aient été une tendance caractéristique de la région du Moyen-Orient pendant des décennies. Pendant toute son existence, Israël a commis des actes d'agression contre les pays arabes voisins. Les attaques israéliennes contre le Liban ont repris cette année également. Ce genre de politique est directement contraire aux efforts déployés pour résoudre la crise du Moyen-Orient. La République socialiste tchécoslovaque estime qu'il faut absolument qu'Israël cesse d'être une menace pour les pays arabes voisins.

Il ne sera pas facile d'oublier des décennies de rancune, d'injustice et de méfiance mutuelle au Moyen-Orient, ni les idées et les préjugés profondément enracinés dans la conscience des gens en raison de cette situation anormale. Cependant, la réalité objective montre tout à fait clairement qu'il n'est pas possible d'éliminer les problèmes fondamentaux du Moyen-Orient par des moyens militaires ni par la supériorité matérielle. Le seul moyen de se sortir de cette situation est une solution pacifique par le biais de négociations sur la base de compromis mutuellement acceptables et en respectant dûment les droits légitimes de toutes les parties directement intéressées.

M. Vacek (Tchécoslovaquie)

La Tchécoslovaquie se félicite vivement de l'issue de la session extraordinaire du Conseil national palestinien. Cette session a démontré la ferme détermination du peuple palestinien de lutter pour recouvrer ses droits inaliénables et son sens des réalités politiques. La proclamation de l'Etat de Palestine est pleinement conforme à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui prévoit la création de deux Etats : un Etat juif et un Etat palestinien. La Tchécoslovaquie s'est félicitée de la proclamation de l'Etat de Palestine qu'elle a reconnu.

Après cette importante et positive session du Conseil national palestinien, il est surprenant et impardonnable que le pays hôte des Nations Unies ait refusé un visa d'entrée au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yasser Arafat. La décision d'examiner le point 37 de l'ordre du jour, "Question de Palestine", à Genève, a été, dans les circonstances actuelles, le seul moyen de permettre à M. Yasser Arafat d'adresser un message à l'attention des membres de la présente session de l'Assemblée générale.

Nous apprécions beaucoup les activités des Nations Unies, de son secrétaire général et d'un grand nombre de pays qui s'emploient à rechercher une solution mutuellement acceptable à la situation au Moyen-Orient. L'immense majorité des Etats du monde reconnaissent aujourd'hui la nécessité de parvenir à un règlement juste dans cette région. La convocation d'une conférence internationale de fond sur le Moyen-Orient, qui apparaît comme l'unique moyen de régler ce conflit régional prolongé, fait l'objet d'un consensus quasi international. Les débats qui ont eu lieu jusqu'ici en sont la preuve éloquente. Néanmoins, il convient de passer des déclarations à une solution pratique de tous les problèmes qui font obstacle à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Tout d'abord, il doit être bien clair que le conflit arabo-israélien ne peut être résolu que sur la base des principes de la Charte et des règles du droit international. Ce règlement doit avoir pour objectif de rétablir la légalité et le droit au Moyen-Orient.

La République socialiste de Tchécoslovaquie estime que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et la reconnaissance des droits inaliénables nationaux du peuple palestinien constituent la seule base possible d'une solution, sans laquelle il ne sera pas possible de répondre aux préoccupations de tous les Etats de la région, y compris d'Israël concernant leur sécurité. Les arguments

M. Vacek (Tchécoslovaquie)

invoqués par Israël selon lesquels la sécurité ne peut être assurée à l'intérieur de ses frontières d'avant 1967 et qu'elle est incompatible avec l'existence d'un Etat palestinien indépendant sont injustifiés. Nous sommes convaincus que grâce à la bonne volonté politique de toutes les parties intéressées, il serait possible, sur la base d'un règlement juste du conflit arabo-israélien et de son coeur, la question de Palestine, d'élaborer et de mettre en place un système international efficace de garanties de sécurité pour Israël, la Palestine et d'autres Etats arabes voisins.

La République socialiste tchécoslovaque a appuyé et continue d'appuyer totalement, sur une base à long terme, les efforts internationaux déployés pour résoudre le conflit du Moyen-Orient grâce à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties intéressées. Elle offre son plein appui moral et matériel à la cause du peuple palestinien.

En conclusion, j'aimerais indiquer qu'un groupe de représentants de la vie publique et scientifique tchécoslovaque ont décidé de tenir une conférence internationale modèle sur le Moyen-Orient à Prague, qui débutera demain 6 décembre. S'y joindront d'éminentes personnalités de pays susceptibles de participer à une conférence internationale de fond sur le Moyen-Orient ainsi que des fonctionnaires d'organisations internationales. Nous pensons que ce forum de Prague permettra d'identifier les possibilités réelles de résoudre les problèmes cruciaux de la crise du Moyen-Orient et contribueront positivement à son règlement. Le message envoyé aujourd'hui à Prague par le Secrétaire général sera écouté avec beaucoup d'attention et constituera un appui significatif à cette conférence de paix internationale modèle sur le Moyen-Orient.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : L'examen de la situation au Moyen-Orient se déroule dans un contexte radicalement différent de celui qui prévalait il y a un an. Les changements positifs intervenus dans les relations internationales à la suite de l'application des principes de la nouvelle pensée politique ont permis aux Etats de résoudre, grâce à leurs efforts conjoints, un certain nombre de conflits régionaux. Nous ne pouvons que nous féliciter de la conclusion des Accords à Genève sur l'Afghanistan, le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq et la tenue de négociations entre les deux pays sur la base de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, les

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

négociations en vue de résoudre la question de Namibie et les progrès enregistrés dans la recherche de solutions mutuellement acceptables à d'autres conflits. Le passage de l'affrontement à un règlement politique de ces divers et complexes problèmes, avec la participation active des Nations Unies, peut et doit devenir un trait saillant de la fin des années 90.

Par ailleurs, force nous est de constater que plusieurs conflits régionaux sont toujours en attente de solutions pratiques et continuent de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. Ainsi, la situation au Moyen-Orient nous préoccupe gravement. Comme l'a souligné Mikhaïl Gorbatchev dans son message au Président de l'Algérie, M. Benjedid, lors de la convocation de la Conférence au sommet arabe

"Le conflit arabo-israélien est entré dans une phase où sa solution rapide est devenue un impératif de notre temps. La persistance d'une situation tendue au Moyen-Orient contraste avec l'amélioration des relations internationales dont nous sommes témoins."

De l'avis de ma délégation, il convient d'exploiter le climat positif qui règne à l'heure actuelle dans le monde afin d'accélérer le processus visant un règlement juste et d'ensemble de la question du Moyen-Orient sur la base des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et de leurs décisions, et de l'équilibre des intérêts de chaque partie. Le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés depuis 1967, à savoir la Rive occidentale, la bande de Gaza, les hauteurs syriennes du Golan et le Sud-Liban, constitue la condition sine qua non de ce règlement. Le peuple palestinien doit pouvoir jouir de son droit à l'autodétermination, et tous les Etats et peuples de la région, y compris Israël, doivent jouir d'une existence sûre et s'épanouir dans un climat pacifique.

L'émergence d'une situation qualitativement nouvelle dans la recherche d'une solution au conflit arabo-israélien est née non seulement d'un changement d'attitude sur le plan international, mais - et c'est ce qui est particulièrement important - des changements radicaux intervenus dans les territoires occupés.

Le 21 janvier dernier, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un rapport qui a pleinement confirmé le fait qu'au début de cette année, les manifestations de masse de Palestiniens, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupées - l'intifada - avaient acquis l'ampleur d'un gigantesque soulèvement populaire.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Le rapport du Secrétaire général, qui contient des données sur les victimes parmi la population civile, sur les arrestations massives, les déportations et autres violations flagrantes des droits fondamentaux de l'homme dans les territoires occupés, témoigne de la situation tragique des Palestiniens.

Les actes perpétrés par Israël dans les territoires occupés sont en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de diverses décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; ils constituent également une violation directe des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et d'autres instruments juridiques internationaux fondamentaux. Les déclarations officielles des dirigeants israéliens ne laissent pas de place au doute quant à leur intention de poursuivre leur politique d'annexion et de colonisation et de gouverner les territoires occupés avec une main de fer. Le soulèvement populaire des Palestiniens montre toute l'incohérence de cette politique. Le peuple arabe de Palestine montre, aujourd'hui, au monde entier sa volonté inébranlable de décider de son propre destin. Le soulèvement palestinien influe considérablement sur toute la situation du Moyen-Orient, notamment sur la position des parties directement intéressées.

Ainsi, comme il ressort du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/43/35), un nouvel élément fondamental vient s'ajouter avec la décision du Gouvernement de la Jordanie de mettre fin à ses relations administratives et juridiques dans la Rive occidentale et la volonté déclarée du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine d'assumer toute responsabilité s'agissant de certaines questions, telles que l'administration des territoires palestiniens occupés.

Dans ces circonstances, ce qui suscite le plus de préoccupation, c'est que les milieux dirigeants d'Israël refusent obstinément de tirer les leçons de l'histoire longue et peu glorieuse de l'occupation et refusent d'accepter un règlement politique du problème palestinien, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient.

Nous souscrivons aux conclusions du Secrétaire général contenues dans son rapport sur cette question. Qu'il me soit permis de citer un passage assez long de ce rapport, qui décrit la situation telle qu'elle existe dans la région.

"L'intifada dans les territoires palestiniens occupés, qui a débuté le 9 décembre 1987, constitue depuis près d'un an l'une des composantes majeures du calendrier politique au Moyen-Orient. Principal thème de la Conférence arabe au sommet tenue à Alger en avril dernier, elle a été l'élément moteur de la récente session du Conseil national palestinien à Alger. Elle a également

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

suscité un débat intense entre Israéliens sur le processus de paix et sur leur rôle dans les territoires occupés. Issue des sentiments de frustration et de désespoir d'une population qui vit sous un régime d'occupation depuis plus de 20 ans, l'intifada est le résultat direct de l'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien." (A/43/867, par. 32)

Le Conseil national palestinien a fait un pas pour sortir de cette impasse, lorsqu'il a proclamé la création d'un Etat palestinien épris de paix et reconnu les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité en tant que base pour la tenue d'une conférence internationale de paix. Ce faisant, le Conseil national palestinien a fait preuve d'un réalisme, d'une volonté politiques et de sa détermination d'entamer des négociations ouvertes et sérieuses avec la partie israélienne, dans le cadre des Nations Unies et sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La déclaration d'indépendance prononcée lors de la session du Conseil national palestinien a été largement appuyée par la communauté internationale, qui souhaite convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient conformément aux dispositions de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

Nous sommes convaincus que cette conférence est la seule instance capable d'opérer une percée dans le processus de règlement au Moyen-Orient. La conférence devrait inclure la participation de toutes les parties intéressées, notamment le peuple arabe de Palestine, représenté par son seul et authentique représentant, l'OLP, de même que les membres permanents du Conseil de sécurité.

Force est de constater que l'idée d'une telle conférence jouit d'un large appui international à tous les niveaux et est devenue un facteur indépendant et important qui influe sur l'ensemble des problèmes relatifs à un règlement. Un consensus international se dégage de plus en plus sur la prompte convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient; de fait, c'est la position quasi unanime des Etats Membres des Nations Unies sur cette question. Aujourd'hui, seul le Gouvernement d'Israël s'oppose à la convocation de cette conférence.

La nouvelle situation qui s'est créée dans la région exige que nous passions à des mesures concrètes pour amorcer le mécanisme de la conférence. Il faut élaborer, dans le cadre des Nations Unies, une stratégie et des projets concrets pour aider les participants de la conférence à instaurer une paix globale, juste et

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

durable. Les Nations Unies sont dotées et de la responsabilité et des moyens nécessaires pour ce faire.

Les membres permanents du Conseil de sécurité ont un rôle particulièrement important à jouer dans ce processus. Nous pensons que le Conseil pourrait entamer des consultations sur des questions connexes.

Ma délégation estime qu'une conférence sur le Moyen-Orient doit devenir véritablement un mécanisme souple, viable et puissant qui puisse élaborer des solutions mutuellement acceptables à tous les problèmes touchant le conflit arabo-israélien. Il importe que la configuration de ses activités non seulement ne porte pas atteinte aux droits ou aux intérêts d'aucune partie, mais encore qu'elle permette de se conformer au principe du strict respect de la souveraineté et de l'indépendance et du droit de chaque peuple à l'autodétermination et au choix de sa propre voie de développement indépendant.

Nous pensons que l'attention doit porter particulièrement sur la question de la représentation palestinienne, étant donné que le problème palestinien est au cœur du conflit du Moyen-Orient. Naturellement, l'OLP doit participer à la conférence sur un pied d'égalité. Cette organisation jouit d'une certaine autorité parmi les Palestiniens, ce qui assurera au peuple arabe de Palestine que les accords conclus avec la participation de l'OLP seront acceptables. Comme le montrent l'expérience passée et la situation qui existe actuellement dans les territoires arabes occupés, toute décision qui serait prise sans tenir compte de l'avis de l'OLP - donc de celui des Palestiniens, qui sont représentés par cette organisation - serait vouée à l'échec.

Toute tentative d'écarter l'OLP d'un règlement au Moyen-Orient serait inopportune et inacceptable. Malheureusement, nous devons constater avec regret que ces tentatives se poursuivent. Tous ceux qui sont présents dans cette salle se souviennent encore des efforts qui ont été entrepris par l'Assemblée générale, le Secrétaire général et la Cour internationale de Justice pour empêcher les Etats-Unis de fermer la Mission d'observation permanente de l'OLP à New York. Il y a quelques jours, les Etats-Unis, malgré les protestations de toute la communauté internationale, ont refusé sans justification d'octroyer un visa d'entrée au Président du Comité exécutif de l'OLP, M. Arafat. Une telle décision dresse de nouveaux obstacles sur la voie d'un règlement global et porte atteinte aux efforts pertinents que déploient actuellement les Nations Unies.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

En rejetant l'idée d'une conférence internationale sous divers prétextes tirés par les cheveux, Israël aussi continue de bloquer le règlement du problème du Moyen-Orient. Le recours des cercles dirigeants de ce pays à l'affrontement et l'imposition de leur propre volonté, qui est l'essence de leur politique et de leurs pratiques actuelles contre le peuple palestinien est inhumain et inutile.

Le mépris des décisions et des mécanismes de maintien de la paix de notre organisation, la politique à courte vue d'Israël eu égard à la question examinée aujourd'hui et son refus de tout compromis constructif sont devenus les caractéristiques de sa position aux Nations Unies.

Je voudrais saisir cette occasion pour lancer à nouveau un appel au Gouvernement d'Israël pour qu'il revienne sur sa position, pour qu'il s'associe au large consensus international en faveur d'une conférence et participe aux efforts collectifs tentés pour trouver une paix juste et durable au Moyen-Orient, dans l'intérêt de tous les Etats de la région, y compris, nous en sommes convaincus, dans l'intérêt du peuple d'Israël lui-même. Nous pensons qu'une discussion collective de l'état actuel du conflit israélo-arabe devrait permettre un règlement global au Moyen-Orient. A l'heure actuelle, certains problèmes, de par leur nature, ne peuvent être résolus sur une base bilatérale.

Je voudrais insister sur un autre aspect de la situation actuelle au Moyen-Orient qui chaque année devient de plus en plus aigu. Aux termes du Traité de non-prolifération, qui est entré en vigueur il y a presque 20 ans, les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires se sont engagés à ne pas se doter de ces armes de destruction massive. Le Traité, qui est entré en vigueur en 1970, a vite été reconnu à l'échelle internationale. Maintenant, la majorité des Etats y ont adhéré. C'est pourquoi nous sommes inquiets de voir que l'une des parties au conflit arabo-israélien, Israël, refuse obstinément d'adhérer au Traité et d'accepter le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur ses activités nucléaires. Ce fait est noté dans la résolution 487, adoptée par la Conférence générale de l'AIEA le 23 septembre de cette année. La résolution condamne vigoureusement Israël pour sa réticence à renoncer à la possession des armes nucléaires et pour son refus de mettre fin à toute coopération avec l'Afrique du Sud dans la mise au point d'armes nucléaires et de systèmes de vecteurs. La politique d'Israël à cet égard a un impact extrêmement négatif tant sur le régime international de non-prolifération des armes nucléaires créé sur la base du

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Traité que sur la sécurité de la région de la Méditerranée orientale, et du Proche et du Moyen-Orient. Le danger de cette politique pour la paix et la sécurité internationales est évident étant donné la tension constante causée par le conflit arabo-israélien.

Le succès du règlement du conflit au Moyen-Orient et des solutions d'autres problèmes régionaux complexes dépendra du degré de maturité politique des Etats Membres de l'Organisation et sera l'aune de l'efficacité des Nations Unies en tant que rouage politique. Sur l'emblème de l'Organisation, il y a un globe terrestre cerclé de branches d'olivier. Les agriculteurs savent combien il faut d'efforts pour qu'une pousse d'un noyau d'olivier puisse donner ses premiers fruits. Rien n'arrête le tems, et si nous voulons que l'olivier planté le jour de l'instauration de la paix au Moyen-Orient puisse donner des fruits en ce siècle, des mesures pratiques et concrètes pour instaurer la paix doivent être prises dès aujourd'hui.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : La situation au Moyen-Orient a priorité dans notre ordre du jour depuis quatre décennies déjà, et malgré les efforts des Nations Unies et d'autres initiatives, le conflit arabo-israélien est aussi insoluble que jamais. Les tendances récentes qui annoncent une évolution prometteuse dans la recherche de solutions à d'autres conflits n'ont eu aucune influence sur les problèmes du Moyen-Orient. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport :

"On a assisté, au cours des derniers mois, à des progrès tangibles vers le règlement de bon nombre des principaux conflits que connaît le monde... Ces signes avant-coureurs d'une évolution heureuse ne se font pas encore sentir dans le conflit arabo-israélien, qui demeure l'un des plus tragiques du monde..." (A/43/691, par. 7).

La détérioration continue de la situation au Moyen-Orient est due sans nul doute à l'intransigeance et à la politique expansionniste d'Israël. En se fondant sur sa force militaire croissante, Israël a rejeté toute possibilité de paix globale et durable dans la région. Il a pu le faire grâce à l'appui de puissances extérieures qui se sont montrées incapables ou réfractaires quand il s'agissait des intérêts de tous les Etats de la région. Une politique du Moyen-Orient ancrée sur la force armée supérieure d'Israël n'est pas viable du point de vue géopolitique. Il est erroné de croire que ce genre de politique peut servir les intérêts à long terme de n'importe quelle puissance ou promouvoir la cause de la paix et de la stabilité de la région.

M. Razali (Malaisie)

Israël a exploité sa force armée pour agresser et occuper des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes. Il a justifié son occupation illégale en invoquant des besoins de sécurité en vue de dissimuler son objectif qui est l'agression expansionniste contre les pays arabes et les terres palestiniennes. La communauté internationale a, à plusieurs reprises, condamné Israël et demandé son retrait total et inconditionnel de tous les territoires arabes occupés. L'annexion de Jérusalem-Est et des hauteurs du Golan a été déclarée nulle et non avenue, tout comme les tentatives faites par Israël pour changer le caractère religieux, culturel et socio-économique des territoires occupés ont été universellement condamnées.

L'objectif principal de la politique d'Israël est le déni tenace au peuple palestinien de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à un Etat indépendant. Pendant plus de 21 ans l'occupation illégale par Israël de la terre palestinienne s'est accompagnée de politiques et de pratiques qui visent à étouffer les aspirations palestiniennes et à anéantir l'identité palestinienne. La stratégie d'Israël pour la paix au Moyen-Orient se fonde sur l'asservissement total et l'émasculatation de la nation palestinienne, en vue d'éliminer le coeur du conflit du Moyen-Orient : la question des droits des Palestiniens.

Mais, malgré 20 ans de cette politique de main de fer, le peuple palestinien n'a pas succombé. Il a montré son esprit indomptable et sa résistance dans son soulèvement prolongé, l'intifada, dont le premier anniversaire sera commémoré dans quelques jours. Les Palestiniens ont subi le plus gros des arrestations, des déportations, des expulsions, des pertes humaines et matérielles et de la création de colonies de peuplement illégales par les Israéliens. La Malaisie s'associe à la communauté internationale pour condamner les politiques brutales des autorités d'occupation israéliennes, qui sont des violations flagrantes des valeurs humaines fondamentales et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

M. Razali (Malaisie)

L'intifada a prouvé au monde que les Palestiniens rejettent l'occupation israélienne et qu'ils sont prêts à payer le prix qu'il faudra pour obtenir leurs droits légitimes à l'autodétermination et à une patrie indépendante. Comme le Secrétaire général le déclare dans son rapport,

"L'intifada dans les territoires palestiniens occupés, qui a débuté le 9 décembre 1987, constitue depuis près d'un an l'une des composantes majeures du calendrier politique au Moyen-Orient. Principal thème de la Conférence arabe au sommet tenue à Alger en avril dernier, elle a été l'élément moteur de la récente session du Conseil national palestinien à Alger."

(A/43/867, par. 32)

La déclaration d'un Etat palestinien indépendant et l'acceptation des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité par le Conseil national palestinien le 15 novembre 1988 bénéficient de l'appui de la majorité écrasante de la communauté internationale. La Malaisie est fière d'avoir été parmi les premiers à reconnaître l'Etat palestinien indépendant. Il s'agit là d'un événement d'importance historique, loué non seulement par les Palestiniens mais par tous les pays épris de paix et de justice.

Ma délégation souscrit également tout à fait aux conclusions formulées par le Secrétaire général dans son rapport à propos de la réunion du Conseil national palestinien, à savoir que

"La session récente du Conseil national palestinien à Alger a imprimé un nouvel élan au processus diplomatique, et j'estime qu'elle offre de nouvelles occasions de faire progresser la cause de la paix qu'il importe de saisir."

(Ibid., par. 37)

Malheureusement, ces nouvelles occasions ont été rejetées. Le dirigeant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le Président Yasser Arafat, s'est même vu refuser la possibilité de prendre la parole devant l'Assemblée. Cette décision a été déplorée par une majorité écrasante des Membres des Nations Unies, qui ont également décidé de permettre au Président Yasser Arafat d'avoir l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée des Nations Unies à Genève. Ce qui lui a été refusé à New York lui sera donc accordé pleinement à Genève. La cause palestinienne a le droit de se faire entendre.

L'acceptation, par le Conseil national palestinien, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) renforce les chances de convocation de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, telle qu'envisagée dans la résolution 38/58 C et 42/66 D de l'Assemblée générale. La Malaisie appuie pleinement la convocation de

M. Razali (Malaisie)

cette conférence sous l'égide du Secrétaire général et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité. A notre avis, la réalisation d'un règlement global, juste et durable du problème permettant au peuple palestinien de recouvrer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à un foyer national ne peut s'obtenir que par la convocation d'une telle conférence. La Malaisie appuie sans réserve les efforts déployés par le Secrétaire général pour la tenue de cette conférence, à laquelle souscrit la majorité écrasante de la communauté internationale.

Il est regrettable de noter, dans un autre rapport du Secrétaire général, qu' "il subsiste des divergences profondes et bien connues sur la nature de ce cadre, sur les pouvoirs à lui confier, sur les critères de convocation et sur les participants." (A/43/691, par. 5)

La Malaisie demande à Israël et à tous ceux qui le soutiennent dans ses tergiversations d'apporter leur plein appui au Secrétaire général afin que la conférence internationale puisse être convoquée le plus rapidement possible.

Le Liban, nation indépendante et souveraine, est devenu lui aussi la proie de l'appétit expansionniste d'Israël. Depuis 1982, Israël maintient une "zone de sécurité" dans le Sud-Liban entièrement sous son contrôle. Des citoyens libanais ont été arrêtés, enlevés, expulsés, traduits en justice et condamnés en vertu des lois israéliennes. Un grand nombre de Palestiniens des territoires occupés ont également été expulsés vers le Liban par les autorités d'occupation israéliennes. La répression brutale exercée contre tous ceux qui s'opposent à l'occupation israélienne se poursuit avec la même férocité, en violation du droit international et de la quatrième Convention de Genève de 1949. L'intervention d'Israël dans les affaires intérieures du Liban a fait se dresser les unes contre les autres les factions existant au sein de l'organe politique libanais, au profit des intérêts expansionnistes d'Israël qui cherche à annexer le Sud-Liban de façon permanente en tant que partie du grand Israël.

Cette année a été marquée par l'invasion et le bombardement aérien répétés du Liban, qui ont provoqué des pertes matérielles et humaines. De tels actes gratuits d'agression contre un Etat souverain sont contraires à la Charte, au droit international et aux résolutions 425 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, qui réclament le retrait total, immédiat et inconditionnel d'Israël de

M. Razali (Malaisie)

l'ensemble du territoire, de l'espace aérien et des eaux territoriales libanais ainsi que l'arrêt immédiat des actes d'agression et autres pratiques dirigés contre le territoire libanais.

La Malaisie tient à réaffirmer sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple libanais et à s'associer à la communauté internationale pour demander le respect total de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban, à l'abri de toute intervention ou ingérence étrangères.

Dame Ann HERCUS (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient incite à une sérieuse réflexion. Comme le constate le Secrétaire général, il n'est toujours pas possible de lancer un processus de négociation acceptable pour toutes les parties au conflit. De ce fait, le processus de paix demeure dans l'impasse, avec les dangers que cela comporte. La violence est endémique. Les Israéliens continuent d'occuper les territoires arabes conquis en 1967 et à s'y comporter d'une manière que la communauté internationale tout entière considère comme étant contraire au droit international. C'est à juste titre que le Secrétaire général relève l'effet du soulèvement dans les territoires palestiniens occupés, qui constitue l'une des composantes majeures du calendrier politique au Moyen-Orient.

Les observations du Secrétaire général nous rappellent carrément la situation. Il fait notamment remarquer que l'intifada, issue des sentiments de frustration et de désespoir d'une population qui vit sous un régime d'occupation depuis plus de 20 ans, est le résultat direct de l'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien. Comme de nombreux autres pays, la Nouvelle-Zélande est profondément préoccupée par les politiques et les pratiques qui violent les droits de l'homme de la population des territoires occupés, et elle unit sa voix à tous ceux qui ont demandé à Israël de renoncer à ces pratiques et de se conformer immédiatement et scrupuleusement à ses obligations juridiques internationales. Les observations du Secrétaire général viennent à point nommé nous rappeler la frustration et le désespoir de la population palestinienne. Il est par conséquent regrettable que l'accord nécessaire à la recherche d'un règlement durable fasse défaut. Nous notons que le Secrétaire général fait la même remarque à propos de la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Malgré les difficultés qu'il entrevoit, nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de continuer ses efforts conformément à l'invitation que lui a faite le Conseil de

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

sécurité de poursuivre ses consultations. Il serait hautement souhaitable que les signes de progrès enregistrés s'agissant du règlement d'autres conflits, ainsi d'ailleurs que le climat généralement plus positif qui règne actuellement, se traduisent par des initiatives sur ces questions extrêmement difficiles à résoudre.

Mme Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

Mon gouvernement a été encouragé par les résultats du Conseil national palestinien à Alger. A notre avis, ces résultats doivent être évalués avec soin, mais c'est une évolution positive, un geste significatif de réconciliation de la part du Conseil national palestinien. Nous aurions aimé avoir la possibilité d'entendre le Président de l'OLP ici à New York. Nous attendrons donc avec intérêt que l'Assemblée aborde la question de Palestine à Genève. Entre-temps, nous nous félicitons notamment de l'attitude positive du Conseil concernant les principes sur lesquels devrait être fondé un règlement pacifique global. Ces principes ont été la pierre angulaire de la recherche qu'a menée la communauté internationale en vue d'un règlement.

Trouver un accord sur les principes qui sous-tendront un règlement est crucial. Nous attendons aussi un accord sur les procédures à suivre afin de permettre ce règlement. Le Secrétaire général, à juste titre, laisse percevoir une certaine préoccupation dans son rapport devant l'absence d'un processus de négociation généralement accepté et efficace qui, comme il l'indique, est d'une importance capitale.

En tant qu'observateur éloigné des événements qui se déroulent au Moyen-Orient, mais qui s'intéresse par principe à la situation qui règne là-bas et reconnaît l'importance vitale de la région pour la stabilité globale, la Nouvelle-Zélande partage ces préoccupations. Mon gouvernement est très conscient des dangers mentionnés par le Secrétaire général. Nous regrettons que ni les initiatives régionales ni la participation des grandes puissances n'aient pu nous sortir de l'impasse actuelle. Chaque année qui passe sans solution rend le problème plus difficile.

Quant aux Nations Unies, elles ont joué un rôle utile et constructif au cours des années, s'efforçant de créer les conditions propices à résoudre les problèmes de la région. Les opérations de maintien de la paix et les activités du Secrétaire général lui-même témoignent des efforts constants et patients des Nations Unies à cette fin. La Nouvelle-Zélande continuera d'appuyer activement ces efforts.

De l'avis de la Nouvelle-Zélande, la base d'un règlement global au Moyen-Orient est constituée par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Les principes exposés dans la première résolution sont clairs et justes. Elle devrait être exécutée dans sa totalité. Dans cette résolution, on souligne qu'il est inadmissible d'acquérir un territoire par la guerre. Par

Mme Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

conséquent, Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967. Nous regrettons qu'il ne montre aucune intention de le faire et que bon nombre de ses actions soient orientées dans une direction contraire. La Nouvelle-Zélande, par exemple, ne reconnaît pas la validité de l'annexion par Israël de Jérusalem-Est, pas plus que la création de nouveaux établissements dans le territoire occupé.

Selon la Nouvelle-Zélande, tout règlement doit prendre en considération les droits et les aspirations du peuple arabe de Palestine. Les réfugiés palestiniens ont le droit d'être rapatriés ou dédommagés. Mon gouvernement estime depuis longtemps que leurs droits comportent le droit à l'autodétermination. La Nouvelle-Zélande se félicite des initiatives prises par le Conseil national palestinien mais s'attend à ce que le statut définitif des territoires occupés soit déterminé dans le cadre d'un règlement de paix global.

La Nouvelle-Zélande reconnaît et appuie le droit d'Israël, en tant qu'Etat indépendant et souverain, de vivre en paix dans le cadre de frontières sûres et reconnues, à l'abri de la menace ou de l'emploi de la force. Nous avons déploré la réticence qu'ont montrée les voisins d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine d'accepter franchement qu'Israël ait ce droit. Cette réticence devra être surmontée clairement et sans ambiguïté si l'on veut arriver à un règlement durable. Une paix négociée exige non seulement la souplesse et le compromis mais également la reconnaissance des droits de toutes les parties.

Sans la volonté d'examiner des concessions réciproques, l'évaluation pessimiste du Secrétaire général se réalisera sans doute concernant les perspectives d'instauration d'un processus de négociations viables dans un avenir proche. La Nouvelle-Zélande appuie la convocation d'une conférence, sous les auspices des Nations Unies, à laquelle toutes les parties concernées pourraient mener des négociations directes. Ces parties comprennent Israël, les Palestiniens et les Etats arabes voisins. Quant à savoir qui représentera les Palestiniens, c'est à eux d'en décider. Aucun règlement ne sera durable s'il n'est pas négocié par des représentants agréés par le peuple palestinien.

Le succès d'une conférence internationale repose en grande partie sur une volonté préalable manifestée de résoudre ce différend si complexe et qui dure depuis si longtemps par des moyens pacifiques, ainsi que sur une volonté entre les parties, de trouver des accords qui garantiront une paix juste et durable. Nous encourageons les parties intéressées à poursuivre leurs efforts et nous nous

Mme Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

félicitons des engagements qu'a pris le Secrétaire général des Nations Unies à cet égard. Le sort du peuple palestinien exige que d'autres initiatives substantielles soient entreprises pour lui assurer un avenir. Ce n'est que de cette façon que la stabilité et la paix pourront être garanties pour le peuple d'Israël.

M. RAMIREZ (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Le Moyen-Orient, berceau de la civilisation et source de nombreuses cultures, est aujourd'hui déchiré par de nombreux affrontements. Cette situation de conflit prolongée préoccupe beaucoup la communauté internationale qui, par l'intermédiaire de notre organisation, a essayé de créer une atmosphère de paix propice à la renaissance de ces peuples, riches de traditions et de cultures.

L'intervention coloniale, dans cette région comme dans d'autres, a amené des éléments étrangers aux cultures locales et a provoqué des inquiétudes d'indépendance face aux colonisateurs, établissant des différences et des similarités entre les minorités qui, pendant des siècles, ont occupé ces mêmes territoires.

Nous accueillons favorablement les fruits de la détente actuelle et les démarches du Secrétaire général de notre organisation, démarches qui ont abouti à un principe d'accord dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq, ce qui permettra, nous l'espérons, de poursuivre le processus de pacification et de réaliser une paix durable à l'intérieur de frontières sûres.

La situation actuelle au Liban et la violence qui règne depuis des années continuent de préoccuper énormément la communauté internationale. Nous souhaitons un accord rapide entre les ressortissants de ce pays et qu'il retrouve très rapidement la position éminente qu'il occupait dans la région comme centre de développement et exemple d'harmonie et de progrès.

Mon pays continue d'observer avec préoccupation le déroulement de la crise au Moyen-Orient, qui est de nouveau secoué par de graves signes d'agitation.

M. Ramirez (Colombie)

Nous pensons que la paix dans la région doit être recherchée par l'intermédiaire des Nations Unies et se fonder sur des solutions globales qui répondent à l'esprit des résolutions adoptées à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité. Ces solutions ne pourront conduire au progrès que dans la mesure où elles reconnaîtront pleinement le droit du peuple palestinien à un territoire souverain. Cette situation ressemble beaucoup à celle dans laquelle se trouvait Israël en 1947.

La situation au Moyen-Orient, qui a été si menaçante, serait beaucoup plus encourageante si l'on revenait à l'esprit et à la lettre de la résolution 242 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967. Par son contenu, cette résolution, même aujourd'hui, constitue le point de départ pour la paix dans cette région.

Depuis la création des Nations Unies, la Colombie a maintenu une position équilibrée et équitable face au problème du Moyen-Orient. Les éléments de la résolution que je viens de mentionner impliquent la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés, la cessation de toutes les situations de conflit et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, libres de toute menace ou de tout acte de force.

Nous appuyons résolument la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Les rapports qui existent entre les différents conflits dans la région compliquent encore davantage l'équilibre géopolitique fragile de la région, engendrant une situation très complexe. Des négociations auraient des répercussions énormes non seulement pour les parties au conflit mais pour l'ensemble de la région. C'est pourquoi nous serions favorables à toute initiative de paix qui pourrait déboucher tant sur des solutions bilatérales que sur des négociations régionales qui, à leur tour, pourraient conduire à une paix juste fondée sur des bases équitables.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Nous aimerions exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les rapports très lucides et instructifs qu'il nous a présentés sur la question dont nous sommes saisis et qui sont contenus dans les documents A/43/272 du 31 mars 1988, A/43/683 du 11 octobre 1988 et A/43/691 du 30 septembre 1988.

Après l'adoption, il y a deux ans, de la résolution 41/43 D (1986) de l'Assemblée générale le Secrétaire général, le 7 mai 1987, présentait un rapport sur la base de consultations très poussées sur la possibilité de convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient (A/42/277). Ce rapport encourageant soulignait que, dans les mois précédant le rapport, il y avait eu des indices d'assouplissement des attitudes à l'égard du processus de négociation et que c'était là une tendance qu'il fallait encourager. Le Mouvement des pays non alignés, par son Comité des Neuf sur la Palestine, a fait un effort pour encourager cette nouvelle tendance positive et pour appuyer les efforts du Secrétaire général.

La dernière fois que l'Assemblée générale a examiné la question du Moyen-Orient, le 11 décembre l'année dernière, elle a réaffirmé, par sa résolution 42/209 A (1987), que la convocation d'une Conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient sous l'égide des Nations Unies est le bon moyen de trouver une solution pacifique globale et juste au problème du Moyen-Orient. C'est pourquoi l'Assemblée a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts, en consultation avec le Conseil de sécurité, en vue de convoquer la Conférence.

Le rapport contenu dans le document A/43/272 montre qu'en mars de cette année le Secrétaire général a formé des contacts et a communiqué avec les membres du Conseil de sécurité ainsi qu'avec toutes les parties directement impliquées dans le conflit du Moyen-Orient. Le Secrétaire général nous a informés que ses contacts indiquaient qu'il n'y avait pas d'accord suffisant entre les parties directement concernées ou entre les membres du Conseil de sécurité pour permettre la convocation de la Conférence internationale de la paix.

Le document A/43/691 mentionne qu'une autre tentative avait été faite par le Secrétaire général, il y a deux mois à peine, conformément au mandat défini dans la résolution 42/209 A (1987) de l'Assemblée générale. Elle n'a pas produit de résultat positif non plus. On nous a dit qu'il subsiste encore des divergences profondes sur la nature du cadre international pour la négociation d'un règlement

M. Mudenge (Zimbabwe)

juste et durable; ces divergences portent aussi sur les pouvoirs à lui confier, sur les critères de convocation et sur les participants. Le Secrétaire général faisait remarquer le fait important selon lequel :

"il faudra que les positions évoluent si l'on veut instituer un processus de négociation international acceptable pour tous." (A/43/691, p. 8)

Nous avons alors espéré, devant les progrès réels accomplis vers la solution de plusieurs des principaux conflits régionaux, que le problème du Moyen-Orient, inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plus longtemps que toute autre question, pourrait lui aussi bénéficier des nouveaux courants de changement dans les relations internationales.

Mais aujourd'hui, la menace d'une impasse assombrit les efforts déployés pour la convocation de la conférence internationale de paix. Les possibilités éveillées par un sentiment international de plus en plus favorable à la conférence internationale de la paix à l'issue de l'adoption des résolutions 38/58 (1983) et 41/43 D (1986) n'ont pas été utilisées. Le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/43/691 montre qu'à un moment où toute la communauté internationale demandait la convocation rapide de la conférence internationale sous l'égide des Nations Unies, un membre important du Conseil de sécurité poursuivait sa propre initiative unilatérale. Nous devons apprendre que l'initiative en question comporterait trois volets : premièrement, une conférence internationale vaguement définie; deuxièmement, des pourparlers directs entre Israël et une délégation jordano-palestinienne sur une période d'autonomie transitoire pour les territoires occupés; troisièmement, des pourparlers directs entre Israël et une délégation jordano-palestinienne sur le statut final de la Rive occidentale et de Gaza. D'autres conditions ont également été formulées. On nous a dit que la réunion serait ouverte seulement aux parties ayant accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies et ayant renoncé au terrorisme.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de tout effort visant à trouver des solutions pacifiques aux conflits internationaux. Nous avons activement encouragé les initiatives de paix prises dans les diverses régions, y compris en Amérique centrale, en Asie du Sud-Est, dans le Golfe persique et au Moyen-Orient même. Toutefois, il est extrêmement décourageant de constater qu'au moment où une action multilatérale jouissant de l'appui universel est en cours dans le cadre des Nations Unies, un membre important du Conseil de sécurité propose une initiative rivale dont les objectifs diffèrent de ceux de l'action envisagée par les Nations Unies.

Une contribution des Etats-Unis aux efforts de paix au Moyen-Orient serait la bienvenue; en fait, elle est indispensable. Mais nous ne pouvons nous empêcher de mettre en doute la sincérité d'un effort qui tend à faire délibérément abstraction de la question de Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient. Faire abstraction du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit de créer un Etat palestinien, et exclure la participation, sur un pied d'égalité, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui est le représentant authentique du peuple palestinien, revient à méconnaître le fait que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient.

Il y a quelques semaines, nous avons été les témoins d'un événement historique qui a suscité de nouveaux espoirs pour le processus de paix au Moyen-Orient. L'Organisation de libération de la Palestine, réunie à Alger pendant sa session sur l'intifada a proclamé la création de l'Etat de Palestine sur le territoire palestinien sur la base de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) comme base de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, remplissant ainsi l'une des conditions sur lesquelles insistent les Etats-Unis.

Cette décision du Conseil national palestinien (CNP) a créé une nouvelle atmosphère propice à la relance du processus de paix. Il ne faut pas que nous manquions à nouveau cette occasion. M. Yasser Arafat, Président de l'OLP, a lui-même demandé la relance du processus de paix immédiatement après la session du Conseil national palestinien. Mais, déjà, nous voyons à des signes inquiétants que l'on veut repousser la porte récemment ouverte sur la paix. Israël qui, depuis le début, est le principal obstacle à la convocation de la conférence internationale de la paix sous les auspices des Nations Unies, se retranche rapidement dans une

M. Mudenge (Zimbabwe)

position extrémiste et a rejeté à l'avance les importantes décisions du Conseil national palestinien. Les Etats-Unis, qui dans leur récente initiative, avaient insisté pour que les participants aux négociations acceptent au préalable les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, semblent maintenant chercher de nouvelles excuses.

Le refus récent des Etats-Unis d'accorder un visa au Président Arafat est un grave coup porté à la cause de la paix au Moyen-Orient. Il endommage le prestige des Etats-Unis et renforce la position des éléments durs en Israël. Moralement affaiblis, les Etats-Unis ne sauraient constituer une force susceptible de promouvoir la paix au Moyen-Orient. Et pareille situation n'est dans l'intérêt ni des Etats-Unis ni de la cause palestinienne ni, assurément, d'Israël. La vaste majorité de la famille des Nations Unies est prête à saisir l'occasion historique qu'offre la décision du Conseil national palestinien de s'engager dans le processus de paix. Dans une déclaration publiée le 17 novembre, le Président du Mouvement des pays non alignés a exhorté Israël et ses alliés à faire preuve de souplesse diplomatique maintenant que la situation a changé et à accepter la convocation, dès que possible, de la conférence internationale de la paix, à laquelle l'OLP, en sa qualité de représentant authentique du peuple palestinien, participerait sur un pied d'égalité avec les autres parties.

Dans une déclaration publiée à Bruxelles le 21 novembre 1988, les 12 Etats membres de la Communauté européenne, commentant les résultats de la réunion du CNP, ont souligné que les décisions prises par celui-ci comprenaient des mesures positives en vue d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien et ont appelé toutes les parties en cause à saisir cette occasion pour contribuer au processus de paix. L'Union soviétique et toute la fraternité socialiste partagent les mêmes sentiments positifs à l'égard des décisions d'Alger.

L'intifada - le soulèvement populaire du peuple palestinien - et la récente session d'Alger du CNP ont redéfini les réalités de la situation au Moyen-Orient. Le moment est venu, pour Israël, de rectifier sa position en fonction de ces réalités nouvelles et de répondre à l'appel du Secrétaire général, du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté européenne pour qu'il change d'attitude. Il n'y a pas d'autre moyen si nous voulons que le mouvement vers la paix enregistré dans d'autres régions englobe aussi le Moyen-Orient. La réalité sur le terrain exige désormais de l'audace politique et l'abandon des faux-fuyants.

M. Mudenge (Zimbabwe)

La situation dans d'autres parties du Moyen-Orient et autour du Moyen-Orient ne s'est pas améliorée. Nous avons été les témoins cette année d'une escalade des menaces et de l'agression israéliennes à l'encontre des Etats arabes de première ligne. En août dernier, Israël a lancé une nouvelle attaque terroriste contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie, attaque qui s'est soldée par l'assassinat de M. Khalil Al-Wazir, commandant en chef adjoint des forces de l'OLP, et de plusieurs ressortissants tunisiens. Quant au Liban, il est toujours confronté à une situation dangereuse. Israël, qui occupe toujours certaines parties du Sud-Liban, a lancé des attaques terroristes contre les camps de réfugiés palestiniens au Liban. Nous demandons au Conseil de sécurité de veiller à la pleine application de ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978), ainsi que de ses résolutions 508 (1982) et 509 (1982), exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces israéliennes du territoire libanais jusqu'au delà des frontières internationalement reconnues du Liban.

En conclusion, nous aimerions dire combien nous nous félicitons de voir que l'Iran et l'Iraq, deux pays frères non alignés, continuent de coopérer avec le Secrétaire général, qui s'efforce de mener à bien les négociations actuellement en cours à Genève.

M. MAHALLATI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'arabe) :

"Toute autorisation est donnée à ceux qui sont combattus, - parce que vraiment ils sont lésés, et Dieu est capable, vraiment, de les secourir, -

A ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, - sans droit, sauf qu'ils disaient : 'Dieu est notre Seigneur'; - si Dieu ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, et aussi les synagogues, et les oratoires, et les mosquées où le nom de Dieu est beaucoup rappelé. Et très certainement, Dieu secoure ceux qui Le secourent; certes oui, Dieu est fort, puissant : -" (Coran, XXII, 39 et 40)

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Le coeur du problème du Moyen-Orient, ces 40 dernières années, a été l'occupation sioniste de la Palestine. Entre 1947 et 1987, la base sioniste a été la cause de cinq guerres féroces et un foyer de combat permanent entre ceux qui étaient privés de leur patrie et les forces sionistes d'occupation étendant toujours davantage leur usurpation de la Palestine.

L'occupation de la Palestine, qui a gravement troublé la paix et la sécurité de la région et a conduit le peuple palestinien à son sort actuel et à ses revendications, est un grave sujet d'inquiétude pour la communauté internationale. Depuis l'usurpation de la Palestine par des immigrants sionistes, les Palestiniens ont été victimes d'une violence indicible, de la terreur et de crimes effroyables. Le blâme pour ce crime historique doit être imputé aux puissances arrogantes qui ont été la force motrice des complots qui ont conduit à la création de la base sioniste, transformant ainsi cette région du monde en un centre de conflits, d'affrontement, de guerres et d'effusions de sang. En créant un Etat artificiel en Palestine, ils ont non seulement privé des millions de Palestiniens de leurs foyers mais ils ont également détruit la paix et la tranquillité au Moyen-Orient,

Malheureusement, en raison de la présence permanente parmi elles des puissances arrogantes aux ambitions colonialistes, les Nations Unies ont elles aussi participé à la création et à la reconnaissance officielle de l'occupation sioniste de la Palestine et sont de ce fait partiellement responsables de la situation de victime du peuple palestinien. L'adoption de la résolution 181 (II) en 1947 par l'Assemblée générale sur le partage de la terre de Palestine et la création de l'entité sioniste était elle-même une violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international.

Les souffrances indescriptibles des Palestiniens sous l'occupation sioniste représentent l'un des chapitres les plus tragiques de l'histoire récente. Depuis de nombreuses années, le régime occupant Al Qods expulse les Palestiniens de leur terre. Malheureusement, la communauté internationale est demeurée indécise et s'est contentée d'exprimer sa préoccupation. Dans ces conditions, les Palestiniens chassés de leur patrie ou vivant sous l'occupation et la domination du régime sioniste n'ont eu d'autre solution que de se soulever et d'exiger leurs droits légitimes. Chaque fois que le peuple palestinien a intensifié sa lutte pour se

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

libérer de l'oppression des occupants et émanciper sa patrie, le régime d'occupation a mis en oeuvre les mesures les plus oppressives et les plus brutales pour les supprimer. La réaction du régime sioniste devant le récent soulèvement n'a pas dérogé à cette règle. Le recours systématique à la terreur et à la violence est devenu la pratique quotidienne des criminels sionistes. Depuis le début du soulèvement glorieux, l'année derrière, des centaines de nos frères palestiniens, qui ont toujours estimé devoir défendre leurs droits usurpés, ont été martyrisés, blessés, détenus et expulsés par les forces de l'occupation.

L'intransigeance sioniste à poursuivre sa politique de répression des Palestiniens et son usurpation continue de la Palestine ne sont rendues possibles que par l'appui économique, financier, militaire et politique illimité offert par les Etats-Unis et certaines autres puissances. Ces partisans ardents de l'Etat artificiel sioniste doivent endosser la responsabilité principale de sa survie, qui est un obstacle à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

La persistance de l'occupation de la Palestine et d'autres régions des territoires islamique et arabes, les crimes perpétrés par le régime sioniste sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ses agressions répétées contre le Sud-Liban, les bombardements des camps palestiniens et le massacre de civils innocents et de réfugiés palestiniens prouvent que la crise du Moyen-Orient ne sera pas résolue tant que les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant dans toute la terre de Palestine ne seront pas rétablis.

Il y a, bien entendu, deux aspects à la question de Palestine. D'une part, c'est la nation du peuple palestinien, qui a indéniablement droit à cette patrie et doit par conséquent être autorisé à y retourner. Tel doit être, sans aucune hésitation, le souci principal de la communauté internationale. D'autre part, la Palestine est un territoire islamique, qui ne saurait à aucun prix être cédé aux usurpateurs sionistes. C'est la terre sainte qui abrite le deuxième sanctuaire musulman le plus important; il est interdit de céder ces sanctuaires ou leur territoire à une base sioniste. Il est du devoir de tout Musulman de lutter de toutes ses forces pour la libération de la Terre sainte. Toute décision contraire aux devoirs islamiques des nations musulmanes du monde n'aura aucune validité juridique et ne fera qu'augmenter les troubles et l'effusion de sang dans la région.

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran, ainsi que des centaines de millions de Musulmans dans le monde, condamnent vigoureusement l'occupation de la Palestine par les occupants sionistes. Nous condamnons également les politiques et pratiques qui ont contribué à cette occupation illégale.

La République islamique d'Iran appuie la lutte sainte des Palestiniens et n'épargnera aucun effort pour assurer la libération de toute la terre de Palestine. Conformément à cette politique, nous souscrivons à la déclaration concernant la création d'un Etat palestinien. Cela constitue le droit inaliénable du peuple palestinien à son propre Etat indépendant pour la réalisation de la cause de la Palestine. Néanmoins, nous soulignons que toute reconnaissance de la base sioniste et toutes négociations avec cette non-entité, qui reviendraient à renoncer à la lutte sainte, sont inacceptables pour l'Ummah islamique.

A cet égard, il convient de souligner que les Nations Unies devraient utiliser toutes leurs ressources pour mettre un terme à l'occupation de la Palestine et des terres arabes, et donner effet aux droits inaliénables du peuple palestinien de rentrer dans sa patrie et de créer un Etat palestinien. Les Nations Unies sont constitutionnellement tenues de mettre un terme à l'effusion de sang et d'instaurer une paix réelle dans la région.

M. ZEPOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne ont des liens politiques, historiques, économiques et culturels importants avec les pays et les peuples du Moyen-Orient. Ils ne peuvent rester passifs ni indifférents devant les graves problèmes qui affligent une région qui leur est si proche, et qui ont d'importantes conséquences sur la paix et la stabilité internationales. Les Douze se sont exprimés à plusieurs reprises dans des déclarations sur le conflit arabo-israélien, le conflit entre l'Iran et l'Iraq et la situation au Liban.

M. Zepos (Grèce)

Bien que certains événements positifs aient suscité quelque espoir, d'autres problèmes de la région n'ont pas encore été résolus et, dans certains cas, on peut même dire qu'ils se sont aggravés. Les Douze sont gravement préoccupés par les souffrances que subissent encore les peuples de nombreuses régions du Moyen-Orient, en raison des tensions régionales et des affrontements armés dans cette partie du monde.

Les Douze estiment depuis longtemps qu'il est urgent de trouver des solutions négociées à ces problèmes. L'objectif doit être de parvenir à une paix juste, globale et durable dans la région, d'instaurer de bonnes relations entre voisins et de permettre le développement économique, social et culturel qui, dans certains cas, est perturbé depuis trop longtemps.

Le point de vue des Douze sur la question de Palestine sera exposé de façon plus complète lors du débat sur le point 37 de l'ordre du jour.

Le débat de cette année a lieu peu après les décisions adoptées par le Conseil national palestinien à Alger, le 15 novembre 1988. Les Douze attachent une importance particulière à ces décisions, qui reflètent la volonté du peuple palestinien d'affirmer son identité nationale et qui prévoient des mesures positives en vue de régler de façon pacifique le conflit arabo-israélien.

La prolongation de ce conflit compromet la paix et la sécurité dans la région. Les Douze ont clairement rappelé, à maintes reprises, les principes qui doivent présider à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, et qui ont été énoncés dans la Déclaration de Venise, le 13 juin 1980, et dans leurs déclarations ultérieures sur la question. Toutes les parties concernées, et par conséquent le peuple palestinien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui devra être associée aux négociations, doivent respecter ces principes. Dans ce contexte, les Douze se sont félicités, le 21 novembre 1988, du fait que le Conseil national palestinien a accepté de reconnaître les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité en tant que base pour une conférence internationale, ce qui implique la reconnaissance du droit à l'existence et à la sécurité pour tous les Etats de la région, y compris Israël. Le respect de ce principe va de pair avec celui de la justice pour les peuples de la région, et notamment avec le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, avec tout ce que cela implique. Un accord total, juste et durable entre Israël et le peuple palestinien, afin qu'il puisse vivre en paix et dans la sécurité, doit constituer l'essentiel du règlement.

M. Zepos (Grèce)

La solution des problèmes entre Israël et ses voisins devrait se fonder sur les principes de la Charte, à savoir le non-recours à la force et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. Israël doit mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis 1967 et renoncer à sa politique illégale de colonies de peuplement. Nous réaffirmons que, selon nous, tout changement dans le statut et la structure démographique des territoires occupés est illégal au titre du droit international et entrave sérieusement les efforts de paix. L'occupation militaire ne peut être que provisoire et ne confère à la puissance occupante aucun droit d'annexer ou d'administrer la région occupée ni d'en disposer ou appliquer sa loi et sa juridiction. Les Douze réaffirment que la politique israélienne concernant Jérusalem-Est et les hauteurs du Golan est contraire au droit international. Par conséquent, toutes les mesures prises dans le cadre de cette politique doivent être considérées comme nulles et non avenues.

Les Douze ont eu l'occasion, lors du débat sur le point 77 de l'ordre du jour, d'exprimer en détail leur profonde préoccupation, notamment au cours des 12 derniers mois, devant certaines actions et politiques d'Israël qui touchent les droits de l'homme et les conditions de vie de la population des territoires occupés. Au cours de ce débat, nous nous limiterons à réitérer notre appel à Israël, en tant que puissance occupante, pour qu'il s'acquitte de ses obligations au titre des conventions pertinentes de La Haye et de Genève, en attendant son retrait, afin d'assurer la protection immédiate de la population conformément au droit international et aux obligations assumées au titre des droits de l'homme et de lever les restrictions qui pèsent sur les activités politiques et économiques.

Nous insistons une fois encore sur le fait qu'il est urgent de parvenir à une solution politique. Les ministres des affaires étrangères des Douze ont demandé, dans la déclaration qu'ils ont faite le 21 novembre 1988, à toutes les parties concernées, tout en s'abstenant de tout acte de violence et de toute action qui pourrait aggraver encore davantage la situation tendue au Moyen-Orient, de saisir toutes les occasions qui se présentent pour contribuer au processus de paix d'une façon positive en vue de trouver une solution juste, globale et durable au conflit arabo-israélien. Cette solution ne peut être réalisée que grâce à une conférence de paix internationale, sous les auspices des Nations Unies, qui représentent le cadre approprié aux négociations nécessaires entre les parties directement concernées.

M. Zepos (Grèce)

Les Douze sont profondément préoccupés de voir que les efforts déployés en vue de parvenir à un accord sur une conférence de paix internationale n'ont pas encore abouti. Dans son rapport à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 42/209 A relative à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, le Secrétaire général a affirmé qu'il n'y a pas un accord suffisant pour permettre la convocation de la conférence, en raison de profondes divergences qui subsistent sur la question d'une base acceptable pour tous. Nous avons également pris note du rapport du Secrétaire général présenté conformément à la résolution 42/209 B, dans lequel on attire l'attention sur la nécessité de déployer de nouveaux efforts afin de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Les Douze appuient pleinement le Secrétaire général dans ses efforts et partagent pleinement son idée de mettre en place, de toute urgence, un processus de négociation acceptable pour tous afin de régler de façon juste, durable et globale la question du Moyen-Orient. Les Douze, quant à eux, maintiendront leurs contacts étroits avec toutes les parties concernées et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour jouer pleinement leur rôle dans la recherche d'un règlement.

Au Liban, après 13 ans de guerre et de souffrances, il est essentiel de trouver une solution politique. Un nouveau cycle de violence ne ferait qu'aggraver la situation. Que ce soit à la suite d'actes de résistance contre l'occupation étrangère, de luttes interethniques, d'action au Sud-Liban par les forces israéliennes et leurs associés ou d'attaques menées par qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit, au-delà des frontières internationales, il y aura toujours des victimes innocentes. Nous avons été témoins, cette année encore, d'événements très graves dans certains camps palestiniens au Liban et autour de ces camps, de la violence persistante, de prises d'otages et d'assassinats dans différentes parties du Liban. Une fois de plus, nous manifestons notre grave préoccupation devant le sort de tous les otages, y compris plusieurs de nos ressortissants, détenus au Liban, et nous lançons un appel énergique, pour des raisons humanitaires, afin qu'ils soient libérés le plus tôt possible.

Dans leur déclaration du 21 novembre 1988, les Douze ont exprimé l'espoir de voir bientôt ce pays ami surmonter la grave crise qu'il traverse actuellement. Le bon fonctionnement et le renforcement des organes constitutionnels du Liban est une condition préalable à toute solution politique. Nous regrettons que le mandat du Président Gemayel ait expiré sans qu'un nouveau président ait été élu. Nous

M. Zepos (Grèce)

lançons un appel énergique à toutes les parties pour leur demander de promouvoir l'élection, en toute liberté, sans pression ni ingérence extérieure, d'un président qui serait à même de mener à bien l'oeuvre de réconciliation nationale, de sauvegarder l'unité, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban. Le Conseil européen, réuni le 3 décembre 1988 à Rhodes, a réaffirmé ces principes et a exprimé l'idée que les Nations Unies devraient, si cela s'avérait utile, de contribuer à l'organisation satisfaisante d'élections présidentielles.

M. Zepos (Grèce)

La solution du problème passe obligatoirement par le retrait total d'Israël du Liban. La prétendue zone de sécurité et la présence continue des forces israéliennes au sud du Liban, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, ne peuvent qu'empêcher la restauration de la stabilité dans la région. Compte tenu de ces éléments, les Douze appuient sans réserve la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et demandent que lui soient donnés les moyens de s'acquitter de son mandat dans les meilleures conditions de sécurité possible pour ses membres dont trois appartiennent aux 12 pays de la CEE. Nous réaffirmons une fois de plus l'obligation de tous les Etats Membres de remplir leurs engagements financiers pour permettre de surmonter rapidement les graves difficultés financières auxquelles doit faire face la FINUL. Nous demandons à toutes les parties de coopérer avec la Force pour lui permettre de s'acquitter efficacement de sa tâche qui est de maintenir une situation stable et de protéger la population civile dans sa zone d'opération.

Les Douze se sont félicités de l'annonce d'un cessez-le-feu faite par le Secrétaire général et de son application par les Gouvernements de l'Iran et de l'Iraq, à la suite d'entretiens directs entrepris sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies. Les efforts couronnés de succès du Secrétaire général contribuent à rehausser le prestige des Nations Unies et permettent d'envisager le raffermissement du rôle de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Les Douze sont satisfaits du respect du cessez-le-feu et de la création du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) dont la mission consiste à vérifier la bonne application du paragraphe 1 du dispositif de la résolution 598 (1987). Cependant, cette résolution du Conseil de sécurité devrait être rapidement mise en oeuvre dans sa totalité. A cet égard, les Douze continuent d'appuyer les efforts du Secrétaire général afin d'assurer l'application de la résolution et demandent aux deux parties de coopérer étroitement avec lui pour parvenir rapidement à un règlement du conflit global, juste, honorable et durable, conformément à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, pour que la paix puisse de nouveau régner dans cette région.

Les Douze suivent attentivement l'évolution de la situation au Moyen-Orient. L'instauration de la paix dans cette région est d'une importance capitale pour le Moyen-Orient, pour l'Europe, et, naturellement, pour la paix et la sécurité

M. Zepos (Grèce)

internationales dans son ensemble. Les Douze, comme par le passé, continuent d'appuyer tous les efforts destinés à parvenir à un règlement pacifique et durable du problème du Moyen-Orient.

Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant d'Israël qui souhaite exercer son droit de réponse.

Je rappellerai aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. NISSIM-ISSACHAROFF (Israël) (interprétation de l'anglais) : Malgré l'heure tardive, je me dois de faire quelques brèves remarques au sujet de la déclaration prononcée ce matin par le représentant des Emirats arabes unis au nom du Groupe des pays arabes. Je n'évoquerai pas tous les points qu'il a soulevés car, pour la plupart, ils n'ont aucune consistance et les commenter serait accorder à ces assertions une importance que, franchement, elles n'ont pas.

Ma délégation trouve particulièrement surprenant que le représentant des Emirats arabes unis ait choisi d'insérer, dans son attaque verbale contre Israël, une référence inappropriée au nazisme. Il a ainsi prouvé sa totale ignorance de l'histoire de la seconde guerre mondiale, des atrocités nazies et du génocide dont un tiers du peuple juif a été victime. En outre, ces propos ont également révélé une incompréhension fondamentale du sionisme et de la ferme détermination du peuple juif à créer et maintenir sa patrie sur des critères de moralité dont il est imprégné.

Le véritable ennemi de l'homme et la source des conflits ne sont pas simplement l'hostilité mais bien plutôt l'ignorance et la déformation des réalités d'ordre moral. Le représentant des Emirats arabes unis a démontré, ce matin, sa compétence dans ces deux domaines.

Mes observations s'appliquent également au représentant du Mozambique qui, cet après-midi, s'est exprimé d'une manière tout aussi surréaliste.

La séance est levée à 20 h 30.

